

**Fonds d'équipement des Nations Unies**

**Rapport financier et états  
financiers vérifiés**

**de l'année terminée le 31 décembre 2014**

**et**

**Rapport du Comité  
des commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2015



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

	<i>Page</i>
Lettres d'envoi . . . . .	3
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes . .	8
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes . . . . .	
Résumé . . . . .	10
A. Mandat, étendue des vérifications et méthode . . . . .	14
B. Constatations et recommandations . . . . .	15
1. Suite donnée aux recommandations antérieures . . . . .	15
2. Aperçu de la situation financière . . . . .	15
3. Bilan de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public . . . . .	18
4. Outils centraux de planification, de suivi et d'établissement de rapports . . . . .	19
5. Gestion des achats et des marchés . . . . .	19
6. Gestion des ressources humaines . . . . .	20
7. Gestion des projets et des programmes . . . . .	21
8. Gestion des dons et des prêts . . . . .	22
9. Budget et processus budgétaire . . . . .	24
10. Gestion financière . . . . .	25
C. Informations communiquées par l'administration . . . . .	26
1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens . . . . .	26
2. Cas de fraude ou de présomption de fraude . . . . .	26
D. Remerciements . . . . .	27
Annexe	
État d'avancement de l'application des recommandations pour l'année terminée le 31 décembre 2014 . . . . .	28
III. Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2014 . . . . .	37
A. Introduction . . . . .	37

---

B.	Résultats financiers .....	37
C.	Exécution du budget .....	41
D.	Situation financière .....	42
E.	Gestion des risques .....	44
F.	Réaménagement global .....	45
IV.	États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2014 .....	46
I.	État de la situation financière au 31 décembre 2014 .....	46
II.	État des résultats financiers de l'année terminée le 31 décembre 2014 .....	47
III.	Variation de l'actif net ou de la situation nette pour l'année terminée le 31 décembre 2014 .....	48
IV.	État des flux de trésorerie de l'année terminée le 31 décembre 2014 .....	49
V.	État comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs (ressources ordinaires) pour l'année terminée le 31 décembre 2014 .....	50
	Notes relatives aux états financiers de 2014 .....	51

---

## Lettres d'envoi

### **Lettre datée du 30 avril 2015 adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par la Directrice générale et la Secrétaire exécutive du Fonds d'équipement des Nations Unies et par l'Administrateur assistant et Directeur et le Chef du Service financier et Contrôleur du Bureau de la gestion du Programme des Nations Unies pour le développement**

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint, conformément à l'article 26.01 du Règlement financier, les états financiers du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) pour l'année terminée le 31 décembre 2014, que nous approuvons par la présente lettre.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Nous, soussignés, considérons que :

L'administration est garante de l'intégrité et de l'objectivité de l'information communiquée dans ces états financiers;

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et englobent des montants calculés sur la base des estimations et appréciations les plus exactes que pouvait fournir l'administration;

Les méthodes comptables et les mécanismes connexes de contrôle interne donnent l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les livres et documents comptables reflètent dûment toutes les opérations et que, globalement, les règles et pratiques sont appliquées sur la base d'une séparation appropriée des fonctions. Les auditeurs internes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui sont également chargés de la vérification interne des comptes du FENU, examinent en permanence les systèmes de comptabilité et de contrôle. De nouvelles améliorations sont en cours dans certains domaines.

L'administration a donné au Comité des commissaires aux comptes et aux auditeurs internes du PNUD libre accès à toutes les pièces comptables et financières.

L'administration passe en revue les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et des auditeurs internes du PNUD et revoit ou a revu les procédures de contrôle en conséquence.

---

Nous certifions qu'à notre connaissance et selon les informations dont nous disposons, toutes les opérations financières significatives ont été dûment comptabilisées et que les états financiers ci-joints en rendent bien compte.

L'Administratrice  
du Programme des Nations Unies pour le développement,  
Directrice générale du Fonds d'équipement des Nations Unies  
(Signé) Helen **Clark**

La Secrétaire exécutive  
du Fonds d'équipement des Nations Unies  
(Signé) Judith **Karl**

L'Administrateur assistant et Directeur  
du Bureau de la gestion  
du Programme des Nations Unies pour le développement  
(Signé) Jens **Wandel**

Le Chef du Service financier et Contrôleur  
du Bureau de la gestion  
du Programme des Nations Unies pour le développement  
(Signé) Darshak **Shah**

---

**Lettre datée du 30 juin 2015 adressée au Président  
de l'Assemblée générale par le Président du Comité  
des commissaires aux comptes**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Fonds d'équipement des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2014.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
de la République-Unie de Tanzanie,  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
de l'Organisation des Nations Unies  
(Vérificateur principal)  
(*Signé*) **Mussa Juma Assad**

## Chapitre I

### **Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes**

#### **Rapport sur les états financiers**

Nous avons examiné les états financiers du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) pour l'année terminée le 31 décembre 2014, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2014 (état I), l'état des résultats financiers (état II), l'état des variations de l'actif net ou de la situation nette (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV), l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs (état V), ainsi que les notes y relatives.

#### *Responsabilité de la direction en matière d'états financiers*

Il incombe au Directeur général du Fonds d'équipement des Nations Unies d'établir des états financiers présentant une image fidèle de la situation du Fonds selon les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et d'exercer le contrôle interne que l'administration juge nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

#### *Responsabilité des commissaires aux comptes*

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle asseoir la présente opinion.

#### *Opinion des commissaires aux comptes*

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du Fonds d'équipement des Nations Unies au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats

financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public.

### **Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires**

Nous estimons en outre que les opérations comptables du Fonds d'équipement des Nations Unies qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier du Programme des Nations Unies pour le développement, qui s'appliquent au Fonds d'équipement des Nations Unies, et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
de la République-Unie de Tanzanie,  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
(Vérificateur principal)  
(*Signé*) **Mussa Juma Assad**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord  
(*Signé*) **Sir Amyas C. E. Morse**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde  
(*Signé*) **Shashi Kant Sharma**

30 juin 2015

## Chapitre II

### Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

#### *Résumé*

Par sa résolution 2186 (XXI) du 13 décembre 1966, l'Assemblée générale a créé le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), organisme d'investissement au service des pays les moins avancés. Le Fonds ouvre de nouvelles perspectives aux petits entrepreneurs pauvres en leur facilitant l'accès à la microfinance et aux capitaux d'investissement. Ses programmes, qui contribuent également à l'autonomisation des femmes, sont conçus pour catalyser de plus larges apports de capitaux en provenance du secteur privé, des gouvernements et des partenaires de développement afin de faciliter dans toute la mesure possible la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le FENU, dont le siège est à New York, mène des activités dans 29 pays et territoires.

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du FENU pour l'année terminée le 31 décembre 2014. Pour ce faire, il s'est rendu dans un bureau de pays, un bureau de projet et un bureau régional et il a examiné les opérations et activités financières au siège du Fonds, à New York.

#### **Objet du rapport**

Le présent rapport porte sur des questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale. Elles ont fait l'objet d'une discussion avec la direction du FENU, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du FENU au 31 décembre 2014 ainsi que ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

Le Comité a également examiné la gestion du FENU en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, aux termes duquel le Comité doit formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion des activités du Fonds. Le présent rapport contient des observations sur l'état d'avancement de l'application des recommandations antérieures.

#### **Opinion des commissaires aux comptes**

Le Comité des commissaires aux comptes a émis une opinion sans réserve sur les états financiers du FENU pour l'année terminée le 31 décembre 2013, que l'on trouvera au chapitre I du présent rapport.

### **Conclusion générale**

Le Comité n'a relevé dans son examen aucune inexactitude significative de nature à infléchir son opinion concernant les états financiers du FENU. Il a noté que le Fonds avait continué d'apporter des améliorations à l'établissement et à la présentation de ses états financiers, comme suite à l'adoption des normes IPSAS en 2012. Ces améliorations comprennent, par exemple, le relèvement du seuil d'immobilisation des actifs corporels en vue d'enregistrer les éléments d'actif conformément aux normes IPSAS et d'harmoniser la convention comptable du FENU avec celles des autres organismes des Nations Unies. Le Comité a relevé des insuffisances du contrôle, sans incidence grave, dans le domaine de la gestion des projets. Il a également pris note des initiatives qui se poursuivaient en vue de la réorganisation des modalités d'exécution des tâches du fonds. Il a instamment invité la direction du FENU à continuer d'apporter des améliorations aux modalités et procédures, en vue de mener à bien la réorganisation de manière efficiente et efficace.

Le Comité a en outre noté que le FENU continuait de maintenir une réserve de fonctionnement à un niveau équivalent à au moins 20 % des engagements<sup>1</sup> au titre des projets, conformément à la décision prise en 1979 par le Conseil d'administration du programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Comité relève cependant avec préoccupation qu'aucune justification n'est donnée en ce qui concerne la base utilisée pour estimer les engagements au titre des projets et qu'un tel calcul n'a rien à voir avec le dispositif de gestion du risque.

### **Principales constatations**

Les principales constatations du Comité sont les suivantes :

#### *Gestion de la performance et perfectionnement*

Sur la base des dossiers concernant la gestion de la performance et le perfectionnement en 2014 qu'il a examinés au siège du Fonds, le Comité a constaté les lacunes suivantes : a) 57 (52 %) des 110 membres du personnel n'avaient établi ni leurs plans de travail individuels ni leurs bilans semestriels; b) 31 (28 %) avaient commencé leurs plans de gestion de la performance et de perfectionnement; c) aucun plan de gestion de la performance et de perfectionnement n'avait été soumis aux supérieurs pour examen et approbation et les résultats de l'évaluation n'avaient pas été utilisés comme il se doit. Les outils du système de gestion de la performance et de perfectionnement ont pour objet d'aider la direction à évaluer le personnel sous divers aspects tels que le domaine de compétence ou les capacités ainsi que d'assurer la reconnaissance des mérites du personnel qui a fourni les meilleurs services. Le Comité craint que les carences qu'il a constatées n'empêchent le FENU d'intégrer pleinement, conformément à ses objectifs, les principaux aspects de la performance du personnel à la gestion des aptitudes et à l'évaluation des résultats, du domaine de compétence et des effectifs. En outre, aucun mécanisme de contrôle efficace n'est en place pour faire en sorte que le FENU réalise pleinement les avantages des nouveaux outils du système de gestion de la performance et de perfectionnement.

<sup>1</sup> Par engagements, on entend les montants à hauteur desquels les donateurs acceptent de financer les projets futurs. Aux fins du calcul de la réserve, un montant estimatif de 10 millions de dollars par an pour les quatre années à venir est retenu comme le montant des engagements.

*Calcul de la réserve et hypothèses retenues*

Le Fonds maintient une réserve de fonctionnement d'un montant de 14,42 millions de dollars, ce qui correspond à 20 % des engagements au titre de projets, conformément à la décision susmentionnée. Le Comité constate cependant avec préoccupation que le montant des engagements au titre de projets est estimé à 10 millions de dollars par an sur une période de quatre ans mais que les hypothèses retenues pour établir cette estimation ne sont ni explicitées, ni justifiées ou étayées par le dispositif ou par la stratégie de gestion des risques. En outre, bien que les ressources autres que les ressources de base présentent certains risques, la réserve du Fonds ne tient pas compte de ces risques, qui sont par exemple liés aux dépenses ou sont d'ordre structurel et devraient être atténués par la constitution d'une réserve financière dans le cadre d'une gestion financière prudente. Le Comité considère que la méthode actuelle de calcul de la réserve opérationnelle ne tient sans doute pas pleinement compte des risques financiers et opérationnels auxquels fait face le Fonds.

*Mauvaise planification des achats.*

Tout au long du cycle de vie des projets et conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations, le siège, les bureaux de pays, les bureaux de projet et les bureaux régionaux du FENU doivent recenser toutes les activités pertinentes pour l'année suivante et soumettre au siège des plans concernant ces activités avant le mois de janvier de chaque année. Le Comité a noté qu'un certain nombre de bureaux n'avaient pas établi de plans de demandes d'achats pour 2014, lesquels plans devaient être actualisés et regroupés sur la plateforme SharePoint en vue de vérifier leur conformité aux normes et échéances approuvées et de permettre au Bureau de l'appui aux achats de gérer les besoins de l'organisation en la matière. La mauvaise planification des achats empêche le FENU d'utiliser au mieux les ressources pour réaliser des économies d'échelle et améliorer la rentabilité grâce à une meilleure analyse des besoins en matière d'achats.

**Recommandations**

Sur la base de ses vérifications, le Comité a formulé plusieurs recommandations détaillées, qui figurent dans la partie principale du présent rapport et dont les principales sont que le FENU :

*Gestion de la performance et perfectionnement*

- a) **Mette en place un mécanisme de contrôle afin de veiller à ce que les plans de gestion de la performance et de perfectionnement soient établis dans les délais prévus et examinés et approuvés par les supérieurs;**
- b) **Mette au point un plan d'action clair en collaboration avec le PNUD afin de s'assurer que les méthodes de gestion de la performance et de perfectionnement soient utilisées aux fins de la gestion des aptitudes et de l'évaluation des résultats, des domaines de compétence et des effectifs;**

*Calcul de la réserve*

c) **Procède à une analyse en vue de justifier le montant (en pourcentage) de la réserve, afin que cette dernière corresponde à la stratégie ou au cadre d'atténuation des risques;**

*Mauvaise planification des achats*

d) **Veille à ce que tous les bureaux établissent des plans de demande d'achats et que ces plans soient regroupés ainsi que le prévoient les politiques et procédures régissant les programmes et opérations.**

**Chiffres clefs**

(En millions de dollars des États-Unis)

<b>89,06</b>	Total des produits
<b>57,97</b>	Total des charges
<b>31,09</b>	Total des excédents pour 2014
<b>14,26</b>	Budget approuvé (ressources de base)
<b>14,16</b>	Produits (ressources de base)
<b>74,907</b>	Produits (ressources autres que les ressources de base, placements et autres produits)
<b>11,63</b>	Montant effectif des charges (ressources de base) <sup>a</sup>
<b>38</b>	Budget approuvé pour les dons et les transferts
<b>26,11</b>	Montant effectif des charges à payer au titre des dons et des transferts

<sup>a</sup> Seules les ressources de base sont budgétisées et approuvées par le Conseil d'administration. Les autres ressources ne sont pas budgétisées.

**A. Mandat, étendue des vérifications et méthode**

1. Par sa résolution 2186 (XXI) du 13 décembre 1966, l'Assemblée générale a créé le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), organisme d'investissement au service des pays les moins avancés. Le Fonds ouvre de nouvelles perspectives aux petits entrepreneurs pauvres en leur facilitant l'accès à la microfinance et aux capitaux d'investissement. Ses programmes, qui contribuent également à l'autonomisation des femmes, sont conçus pour catalyser de plus longs apports de capitaux en provenance du secteur privé, des gouvernements et des partenaires de développement afin de faciliter dans toute la mesure possible la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le FENU, dont le siège est à New York, mène des activités dans 29 pays et territoires.

2. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du FENU pour l'année terminée le 31 décembre 2014, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale de 1946. Il a conduit son contrôle conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation (ST/SGB/2003/7 et Amend.1), ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

3. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du FENU au 31 décembre 2014 ainsi que ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Il s'agissait notamment de savoir si les charges figurant dans les états financiers avaient été

engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les produits et les charges avaient été convenablement classés et comptabilisés, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) applicables au FENU. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

4. Outre la vérification des comptes et des états financiers, le Comité a procédé à différents examens de la gestion du FENU en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies selon lequel le Comité doit formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion de ses activités.

5. Le Comité organise ses vérifications en coordination avec le Bureau de l'audit et des investigations afin d'éviter les chevauchements d'activités et de déterminer dans quelle mesure il peut utiliser les résultats des travaux de ce dernier. Le présent rapport porte sur les vérifications effectués au bureau régional du PNUD aux Fidji, où le FENU met en œuvre un programme conjoint, au bureau de pays de Papouasie-Nouvelle-Guinée, au bureau de projet du Myanmar et au siège du FENU à New York.

6. Les observations et conclusions y formulées ont fait l'objet d'une discussion avec la direction du FENU, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient. Le Comité considère que ses recommandations pourraient s'appliquer à tous les bureaux du Fonds.

## **B. Constatations et recommandations**

### **1. Suite donnée aux recommandations antérieures**

7. Le Comité a constaté que, sur les 11 recommandations qu'il avait formulées dans son rapport sur l'année terminée le 31 décembre 2013, six (55 %) avaient été appliquées intégralement, quatre (36 %) étaient en cours d'application et une (9 %) n'avait pas été appliquée. Dans la recommandation qui n'a pas été appliquée, le Comité demandait au FENU de continuer de se concerter avec le PNUD afin de déprécier les prêts en retard et comptabiliser les intérêts conformément à la politique de prêt approuvée le 26 juin 2015 et que le FENU commencera à appliquer en 2015. Le Comité considère que le FENU doit redoubler d'efforts pour que cette dernière recommandation soit appliquée. On trouvera à l'annexe au présent rapport des précisions sur l'état d'avancement de l'application de ces recommandations.

### **2. Aperçu de la situation financière**

#### *Produits et charges*

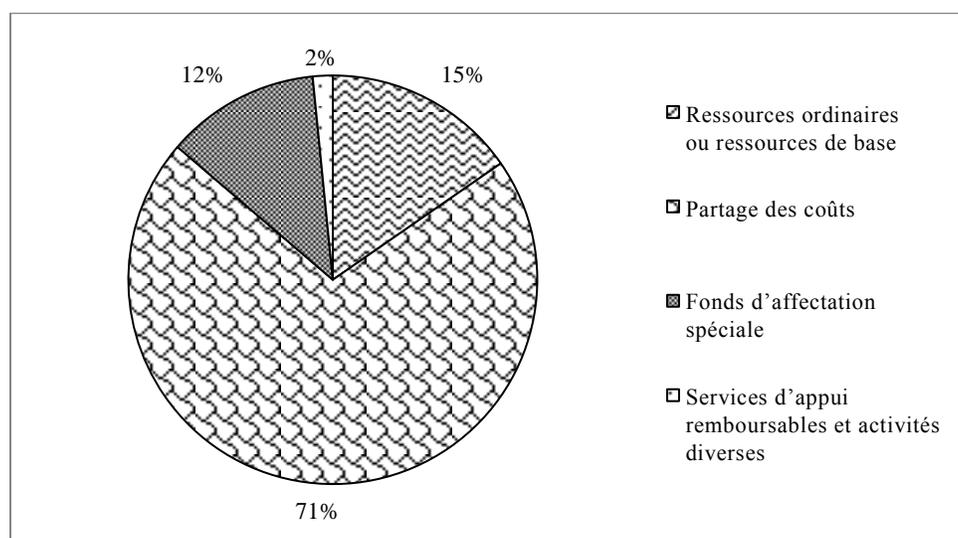
8. Les produits du FENU proviennent notamment de contributions volontaires et de placements. Pour l'année 2014, le montant total des produits était de 89,06 millions de dollars (contre 66,24 millions de dollars en 2013) et celui des charges de 57,97 millions de dollars (contre 59,91 millions de dollars en 2013), d'où un excédent de 31,09 millions de dollars (contre 6,32 millions de dollars en 2013).

En 2014, le montant total des contributions volontaires au Fonds a été de 88,17 millions de dollars, ce qui équivaut à 99 % du montant total de ses produits (déduction faite du remboursement aux donateurs des contributions inutilisées).

9. Le montant des contributions volontaires a augmenté de 23 millions de dollars (soit 35 % par rapport à 2013 où il s'établissait à 65,17 millions de dollars), ce qui traduit un accroissement de l'appui des donateurs aux projets du Fonds. Ce montant se répartit comme suit : 13,53 millions de dollars (15 %) au titre des ressources ordinaires ou de base; 62,53 millions de dollars (71 %) au titre du partage des coûts; 10,72 millions de dollars (12 %) au titre des fonds d'affectation spéciale et 1,39 million de dollars (2 %) au titre des services d'appui remboursables et activités diverses. Ces contributions sont présentées à la figure II.I.

Figure II.I

**Répartition des contributions versées au titre des ressources ordinaires et des autres ressources**



Source : Analyse des états financiers du FENU pour l'année 2014.

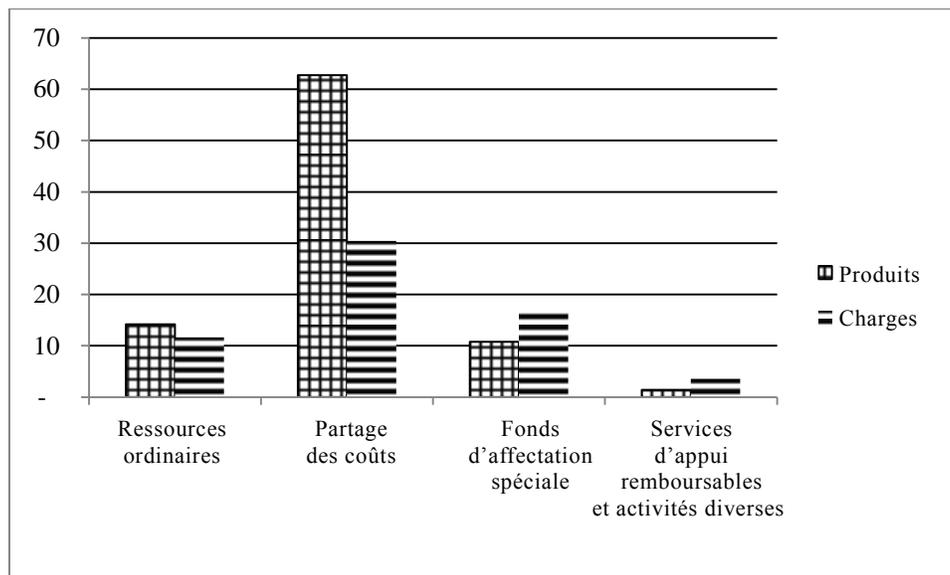
10. Pour la période considérée, les charges comptabilisées dans l'état des résultats financiers (état II), qui s'élevaient à 57,97 millions de dollars, se répartissaient par secteur de la façon suivante : 30,40 millions de dollars (51 %) au titre du partage des coûts; 11,63 millions de dollars (20 %) au titre des ressources de base; 17,05 millions de dollars (29 %) au titre des fonds d'affectation spéciale et 3,56 millions de dollars au titre des services d'appui remboursables et activités diverses, déduction faite de 4,67 millions de dollars au titre du recouvrement des coûts.

11. La ventilation de ces charges par nature est la suivante : 26,11 millions de dollars (45 %) au titre des dons et autres transferts; 15,15 millions de dollars (26 %) pour les charges de personnel; 7,82 millions de dollars (14 %) au titre des frais généraux de fonctionnement (déduction faite de 4,67 millions de dollars au titre du recouvrement des coûts); 7,71 millions de dollars (13 %) au titre des services contractuels et 1,18 million de dollars (2 %) au titre des fournitures et

consommables, des autres charges, des amortissements et des charges financières. La répartition des produits et des charges par secteur est présentée à la figure II.II.

Figure II.II  
**Répartition des produits et des charges**

(En millions de dollars des États-Unis)



Source : Analyse des états financiers du FENU pour l'année 2014.

#### Analyse des ratios

12. D'après l'analyse des principaux ratios financiers, le FENU présentait des ratios de liquidité plus élevés en 2014 qu'en 2013. À l'exception du ratio de liquidité générale, les ratios de liquidités ont augmenté, ce qui signifie que la situation de liquidité du FENU s'est améliorée. La légère baisse du ratio en 2014 est le résultat d'une stratégie visant à faire davantage de placements à long terme au cours de l'année considérée qu'en 2013, comme l'indique le tableau II.1.

Tableau II.1  
**Analyse des ratios**

Description des ratios	31 décembre 2014	31 décembre 2013 (montants retraités)
<b>Ratio de liquidité générale<sup>a</sup></b>		
Actifs courants/passifs courants	22,5	30,2
<b>Total de l'actif/total du passif<sup>b</sup></b>		
Actif/passif	7,6	6,9
<b>Ratio de liquidité immédiate<sup>c</sup></b>		
Trésorerie + placements/passifs courants	17,3	24,1

<i>Description des ratios</i>	<i>31 décembre 2014</i>	<i>31 décembre 2013 (montants retraités)</i>
<b>Ratio de liquidité relative<sup>d</sup></b>		
Trésorerie + placements + créances/passifs courants	22,0	28,5

*Source* : Analyse des états financiers du FENU pour l'année 2014.

<sup>a</sup> Un ratio élevé, c'est-à-dire supérieur à 1 :1, indique que l'entité considérée est en mesure de couvrir ses obligations à court terme.

<sup>b</sup> Un ratio élevé indique que l'entité considérée présente un bon degré de solvabilité.

<sup>c</sup> Le ratio de liquidité immédiate indique dans quelle mesure la trésorerie, les équivalents de trésorerie et la part courante des placements peuvent couvrir les passifs courants.

<sup>d</sup> Le ratio de liquidité relative est plus restrictif que le ratio de liquidité générale, car il ne prend pas en compte les stocks et autres actifs courants plus difficiles à convertir en liquidités. Plus le ratio est élevé, plus la situation de liquidité est favorable.

13. Le montant cumulé des réserves de fonctionnement du FENU s'élève à 14,42 millions de dollars (contre 14,62 millions en 2013) et celui de la trésorerie et des placements est de 111,8 millions de dollars (contre 78,67 millions en 2013), ce qui continue de lui assurer un niveau suffisant de liquidités. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, qui s'appliquent également au FENU, le Fonds doit maintenir des réserves d'un montant équivalant à au moins 20 % des engagements au titre des projets. Au 31 décembre 2014, le montant de ces réserves était légèrement inférieur à celui constaté au 31 décembre 2013.

#### *Actif et passif*

14. Au 31 décembre 2014, le montant des actifs courants du FENU était de 61,28 millions de dollars, soit plus de 22 fois la valeur des passifs courants (2,7 millions de dollars), ce qui indique que le Fonds peut sans problème faire face à ses obligations à court terme. De même, la valeur totale de l'actif (126,47 millions de dollars) était largement supérieure à celle du passif (16,59 millions de dollars), ce qui est un signe de bonne santé financière.

### **3. Bilan de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public**

15. Pour la troisième année, le FENU établit ses rapports conformément aux normes IPSAS et le Comité a noté que la mise en application de ces normes se déroulait bien puisque aucune lacune significative n'a été relevée. Sur la période considérée, le FENU a mis à profit l'expérience qu'il a acquise pour améliorer ses états financiers. Notamment, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, le seuil d'immobilisation des actifs corporels a été porté de 500 dollars à 2 500 dollars. Cette augmentation avait pour objet d'harmoniser la convention comptable du FENU avec celle des autres organismes des Nations Unies et d'améliorer l'enregistrement des éléments d'actifs conformément aux normes IPSAS. Elle a été appliquée rétroactivement et les données comparatives pour 2013 ont été retraitées.

#### 4. Outils centraux de planification, de suivi et d'établissement de rapports

##### *Non-utilisation des outils centraux de planification, de suivi et d'établissement de rapports*

16. Les outils centraux qu'utilise le FENU pour la planification et le suivi de ses activités et programmes et l'établissement de rapports les concernant sont hébergés sur la plateforme du PNUD. Le Comité a noté que, conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations, le FENU doit utiliser ces outils (y compris les tableaux de bord prospectifs et les plans de travail intégrés améliorés) pour le suivi et le contrôle de ses programmes et opérations mais qu'il n'y a pas accès. Par conséquent, il s'est acquitté de ses obligations de planification, de suivi et d'établissement de rapports en utilisant des feuilles de calcul et des courriels.

17. Le FENU a expliqué que pour avoir accès aux outils et aux plateformes, il avait besoin d'être encadré et formé et d'avoir des échanges avec le PNUD. Il avait demandé au PNUD de lui fournir un appui et une assistance afin de pouvoir utiliser pleinement les outils centraux de planification, de suivi et d'établissement de rapports et ainsi améliorer la gestion des opérations financières et des résultats.

18. Le Comité considère que le FENU doit multiplier ses activités de suivi en collaboration avec le PNUD afin d'avoir accès à la plateforme et aux outils et les utiliser. Le risque d'erreur est plus grand avec les feuilles de calcul, ce qui peut entraver la prise de décision. La non-utilisation des outils et plates-formes mis au point nuit à l'efficacité de la planification stratégique, du suivi et de l'établissement des rapports et entrave la réalisation des objectifs correspondants.

**19. Le FENU a accepté, comme le Comité le recommandait, de travailler en étroite collaboration avec le PNUD afin de pouvoir avoir accès aux outils et plateformes et les utiliser pour la planification stratégique et le suivi de ses programmes et activités et l'établissement des rapports les concernant et obtenir ainsi de meilleurs résultats.**

#### 5. Gestion des achats et des marchés

##### *Mauvaise planification des achats.*

20. Conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations, le siège, les bureaux de pays, les bureaux de projet et les bureaux régionaux du FENU doivent recenser toutes les activités pertinentes pour l'année suivante et soumettre au siège des plans concernant ces activités chaque année avant le mois de janvier.

21. Le Comité a noté que le siège du FENU, le projet de modalité d'exécution directe, un bureau régional et un bureau de pays (dont les achats représentent une valeur totale de 946 294 dollars des États-Unis) n'avaient pas établi de plans de demandes d'achats pour 2014. Les plans devraient être actualisés et regroupés sur la plateforme SharePoint à des fins de contrôle, afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux normes et échéances approuvées et permettre au Bureau de l'appui aux achats de gérer les besoins de l'organisation en la matière.

22. La direction du FENU a indiqué que le bureau régional n'avait pas élaboré de plan parce qu'il déménageait dans un autre pays. Par ailleurs, le FENU mettait au point un outil en ligne pour que les bureaux téléchargent leur plan d'achats global.

Le Comité redoute que l'absence de plans d'achats empêche la direction de faire le suivi des activités d'achats, de vérifier que l'outil est utilisé efficacement et de s'assurer que les plans sont soumis dans les délais, conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations. Par ailleurs, l'absence de plans d'achats empêche le FENU d'utiliser au mieux les ressources pour réaliser des économies d'échelle et améliorer la rentabilité grâce à une meilleure analyse des besoins en matière d'achats.

**23. Le FENU a accepté, comme le Comité le recommandait : de veiller à ce que tous les bureaux établissent des plans de demande d'achats et que ces plans soient regroupés ainsi que le prévoient les politiques et procédures régissant les programmes et opérations.**

## **6. Gestion des ressources humaines**

### *Gestion de la performance et perfectionnement*

24. Le FENU a présenté les modalités de la gestion de la performance et du perfectionnement qui ont remplacé les évaluations des résultats et des compétences. Les modalités de la gestion de la performance et du perfectionnement ont pour objectif de faciliter une intégration stratégique de la planification des performances et de l'évaluation individuelles, d'améliorer la relation triangulaire entre les résultats escomptés, les domaines de compétence et les capacités du personnel et d'assurer l'examen de la gestion des aptitudes et la reconnaissance des mérites du personnel qui a fourni les meilleurs services. Conformément à la note d'orientation sur la gestion de la performance et le perfectionnement que la direction du FENU a publiée en avril 2013, les évaluations de fin d'année portant sur les résultats de l'année précédente et les plans de travail individuels pour l'année suivante doivent être établis d'ici à janvier ou février. Le bilan semestriel et les appréciations complets doivent être achevés avant le mois de juin ou juillet.

25. Le Comité a examiné l'état d'avancement de la gestion de la performance et du perfectionnement pour 2014 sur le système Atlas et a relevé que 57 (52 %) des 110 membres du personnel n'avaient établi ni leurs plans de travail individuel ni leurs bilans semestriels pour 2014. Sur les 53 membres du personnel restants, 22 (20 %) avaient établi leurs plans de travail et 31 (28 %) avaient commencé leurs plans de gestion de la performance et de perfectionnement. Par ailleurs, ceux qui avaient terminé leurs plans ne les avaient pas soumis à leurs supérieurs pour examen et approbation, et les résultats de l'évaluation n'avaient pas été utilisés pour la gestion des aptitudes et l'évaluation des domaines de compétence et des effectifs. Une comparaison avec la situation de l'année précédente a montré qu'en 2013, sur un total de 94 membres du personnel disponibles, seulement 49 (52 %) avaient établi leur plans de gestion de la performance et de perfectionnement et 45 (48 %) l'avaient seulement commencé.

26. Par la suite, le FENU a mis en place des mécanismes de surveillance et de contrôle et a augmenté le taux d'achèvement du plan de 80 %, comme l'a constaté le Comité en mai 2015. Il a également précisé que la gestion des aptitudes était traitée sous les auspices du PNUD. Toutefois, le Comité considère que le FENU doit améliorer ses méthodes de gestion de la performance et de perfectionnement afin de pouvoir atteindre ses objectifs en matière de gestion des aptitudes et d'évaluation des résultats, des domaines de compétence et des effectifs.

27. Le FENU a accepté, comme le Comité le recommandait : a) de continuer de renforcer le mécanisme de contrôle afin de veiller à ce que les plans de gestion de la performance et de perfectionnement soient établis dans les délais et examinés et approuvés par les supérieurs; et b) de mettre au point un plan d'action clair en collaboration avec le PNUD afin que de s'assurer que les méthodes de gestion de la performance et de perfectionnement soient utilisées aux fins de la gestion des aptitudes et de l'évaluation des résultats, des domaines de compétences et des effectifs.

## 7. Gestion des projets et des programmes

### *Clôture opérationnelle des projets et lancement de nouveaux projets*

28. Le Comité a constaté que les cinq projets examinés menés dans le cadre de la phase I du Programme du Pacifique pour l'accès aux services financiers étaient clos sur le plan opérationnel au 30 juin 2014 mais ne l'étaient toujours pas dans le système Atlas en novembre 2014. Le donateur a accepté de reporter les soldes des projets, d'un montant total de 1,1 million de dollars, sur la phase II du Programme du Pacifique pour l'accès aux services financiers aux Fidji, qui devait être mise en œuvre de juillet 2014 à décembre 2018. Cependant, contrairement à l'accord avec le donateur, pendant la période allant de juillet à octobre 2014, le bureau régional a imputé à la phase I des dépenses d'un montant total de 548 075 dollars qui relevaient en fait de la phase II, cette dernière n'ayant débuté qu'en novembre 2014.

29. Le Fonds a déclaré avoir tardé à consigner dans le système Atlas les projets de la phase II, dans l'attente d'une décision sur ses modalités internes de répartition des fonds avec le PNUD. Cette décision a été prise en octobre 2014 et présentée au comité des placements en novembre 2014. En outre, le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, nouveau bénéficiaire des fonds de la phase II, n'a pu approuver le budget sans l'aval du comité des placements, du Fonds et du PNUD. Les dépenses afférentes à la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2014 auraient été transférées aux projets de la phase II une fois les formalités administratives effectuées.

30. Tout en prenant acte de l'explication donnée par l'administration pour justifier le début tardif des projets de la phase II, le Comité considère que l'on ne peut imputer des fonds à des projets achevés. Imputer des dépenses à un projet qui n'est pas le bon affaiblit les dispositifs de contrôle interne visant à garantir l'utilisation adéquate des fonds et la communication d'informations correctes à ce sujet. En outre, la clôture tardive de projets dans le système Atlas empêche de déterminer et de régler en temps voulu les dernières obligations financières relatives aux projets.

31. **Le Fonds a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle : a) il devrait accélérer la clôture opérationnelle de tous les projets en se fondant sur leur date d'achèvement et examiner en temps voulu l'état d'avancement des projets dans le système Atlas afin de se conformer aux politiques et procédures régissant ses programmes et opérations; et b) le comité des placements, le PNUD et le Fonds devraient approuver plus rapidement les budgets dès la conception des projets afin que le Bureau des fonds d'affectation spéciale multipartenaires puisse donner plus tôt son aval et faciliter ainsi la mise en œuvre de la phase II des projets.**

*Projets inactifs et non-clos*

32. D'après les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD relatives aux fonds d'affectation spéciale (applicables au Fonds), les administrateurs des fonds d'affectation spéciale doivent déterminer chaque année quels fonds sont inactifs et en autoriser la clôture. En outre, le règlement financier et les règles de gestion financière du PNUD (également applicables au Fonds) stipulent que le solde inutilisé des fonds d'affectation spéciale doit être liquidé après la clôture financière des activités menées.

33. Le Comité a toutefois constaté qu'aucune dépense n'avait été comptabilisée au cours de l'exercice 2014 pour 22 des 32 fonds d'affectation spéciale figurant dans les états financiers (soit 69 %), qui étaient en outre inactifs depuis 2004. Le montant total des soldes de ces fonds s'élevait à 1,3 million de dollars au 31 décembre 2014. Le Fonds a expliqué qu'il cherchait à obtenir des conseils auprès des donateurs sur la façon de liquider ces soldes inactifs.

34. Par ailleurs, les politiques et procédures régissant les programmes et opérations et le règlement financier et les règles de gestion financière stipulent que la clôture des comptes des projets doit avoir lieu dans les 12 mois suivant leur clôture sur le plan opérationnel. Toutefois, 285 (soit 59 %) des 484 projets qui auraient dû être clos sur le plan financier entre 2004 et 2014 ne l'avaient toujours pas été dans le système Atlas en mai 2015, ce qui constituait dans certains cas un retard de 10 ans. Le Fonds a mis cette situation sur le compte de l'achèvement tardif des opérations et du fait que l'approbation ou le rapprochement des opérations en souffrance de certains projets avait duré plus longtemps que prévu.

35. Le Comité a cependant noté que les retards s'expliquaient principalement par le manque de suivi régulier de l'état d'avancement des projets, première étape qui aurait permis aux administrateurs chargés de la coordination des projets de commencer à clore les comptes. L'évaluation adéquate de l'utilisation des fonds alloués à un projet ne peut débuter qu'à la clôture des comptes d'un projet ou d'un fonds d'affectation spéciale. Ces retards restreignent par conséquent la possibilité de tirer des enseignements adéquats de la mise en œuvre du projet et accroissent les risques d'imputation incorrecte de dépenses ou d'engagements.

**36. Le Fonds a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de : a) se tenir en rapport avec les donateurs de façon à convenir de mécanismes permettant de liquider les soldes inutilisés et faire figurer de tels mécanismes dans les futurs accords sur les fonds d'affectation spéciale; b) fixer des échéances et prendre toutes les mesures nécessaires pour restituer les soldes de 22 fonds d'affectation spéciale inactifs d'un montant total de 1,3 million de dollars ou les affecter à d'autres programmes; et c) clore plus rapidement les comptes depuis longtemps inactifs de tous les projets terminés sur le plan opérationnel et examiner en temps voulu l'état d'avancement des projets dans le système Atlas, conformément aux politiques et procédures relatives à la clôture des projets sur les plans opérationnel et financier.**

## 8. Gestion des dons et des prêts

*Suivi des dons*

37. En examinant l'attribution par le Fonds de dons aux principaux bénéficiaires, le Comité a observé les lacunes suivantes :

a) *Exécution du budget alloué aux dons* : Le financement du renforcement des capitaux au moyen de dons et de prêts est l'une des principales activités du Fonds. Pour l'année 2014, une enveloppe budgétaire d'un montant total de 38 millions de dollars a été affectée aux dons. En novembre 2014, cependant, seuls 18,7 millions de dollars (soit 49 % du montant total) avaient été versés sous formes de dons à des institutions de microfinancement. L'administration du Fonds a expliqué que l'octroi de dons était axé sur les résultats et que le taux de décaissement peu élevé était par conséquent dû au fait que les bénéficiaires escomptés n'avaient pas atteint les objectifs d'étape fixés dans les accords conclus au préalable. Bien que le Fonds ait indiqué que davantage de dons devaient être versés au cours du dernier trimestre 2014, le Comité considère qu'un suivi adéquat aurait permis aux bénéficiaires d'atteindre un nombre satisfaisant d'objectifs d'étape. Le faible taux d'attribution des dons empêche le Fonds de réaliser pleinement les objectifs fixés dans le cadre du budget des dons;

b) *Décaissement des dons et autorisation des institutions de microfinancement* : Lors de l'une des trois visites qu'il a effectuées sur le terrain, le Comité a constaté que le bureau de projet du Myanmar avait chargé une institution de microfinancement de distribuer des fonds d'un montant total de 1,8 million de dollars en cinq tranches échelonnées de 2013 à 2017. Avant de pouvoir recevoir la première tranche, l'institution devait obtenir au plus tard en juin 2013 l'autorisation de mener des activités de microfinancement dans le pays hôte. Lors de la signature du contrat en 2013, le bureau de projet a cependant versé 500 000 dollars sous formes de dons à l'institution en question, alors que cette dernière ne s'était pas encore acquittée des obligations que la loi lui imposait. En outre, le bureau de projet n'a pas inscrit ce don au tableau des décaissements effectués, et au moment de la visite sur le terrain, en novembre 2014, l'institution de microfinancement n'avait toujours pas obtenu l'autorisation nécessaire. Puisqu'il s'agissait d'une condition préalable indispensable à toute coopération, le fait que l'autorisation n'a pas été obtenue, après le début de la coopération, aurait dû conduire le Fonds à exiger la restitution du montant versé à l'institution de microfinancement, mais les mesures qui auraient dû être prises ne l'ont pas été.

38. Le Fonds a fait savoir que le premier décaissement effectué lors de la signature du contrat visait à aider l'organisation à entreprendre ses activités. Avant d'avoir reçu ce don, l'institution de microfinancement ne menait aucune activité dans le pays hôte. La question a été examinée lors de conversations téléphoniques régulières avec le conseiller principal du Fonds pour le microfinancement à New York et il a été décidé de ne pas demander de remboursement, ce qui aurait en pratique mis fin au projet, mais de poursuivre au contraire la coopération avec l'institution.

39. Le Comité estime que le versement de dons à une institution de microfinancement qui ne respecte pas les dispositions légales du pays hôte risque de faire subir au Fonds des pertes ou de porter atteinte à sa réputation du fait du caractère illicite des activités de l'institution. En outre, le Fonds n'a pas envisagé de recourir à des procédures de mise en concurrence pour trouver d'autres institutions de microfinancement disposant des autorisations nécessaires de façon à remplacer la première institution.

**40. Le Fonds a accepté, comme le Comité le recommandait, de : a) renforcer le suivi des bénéficiaires de dons afin de s'assurer qu'ils atteignent les objectifs**

d'étape et que les dons prévus sont versés en temps voulu; b) veiller à ce qu'aucune institution de microfinancement ne puisse mener des activités pour le compte du Fonds et recevoir de dons sans avoir obtenu au préalable les autorisations nécessaires et respecter les règles de fonctionnement du pays hôte; c) se conformer aux accords de financement et modalités de décaissement conclus; et d) obtenir rapidement la restitution des dons versés aux destinataires qui ne respectent pas les conditions fixées d'un commun accord.

## 9. Budget et processus budgétaire

*Budgétisation axée sur les résultats pour le Programme du Pacifique pour l'accès aux services financiers aux Fidji*

41. Lors de l'examen des plans de travail annuels du Programme du Pacifique pour l'accès aux services financiers, le Comité a constaté que : a) aucun document justificatif n'avait été fourni à l'appui des données de référence, indicateurs de résultats ou objectifs figurant dans les descriptifs de projet des plans de travail annuels régionaux des bureaux de pays, contrairement aux dispositions du manuel des administrateurs sur la planification, le contrôle et l'évaluation des résultats de développement (budget axée sur les résultats); et b) dans les plans de travail annuels de 2012, 2013 et 2014, les produits n'étaient pas assortis d'objectifs annuels et aucun des plans n'avait été signé ou daté.

42. En l'absence de données de référence, d'indicateurs de résultats et d'objectifs fournis au niveau des bureaux de pays, il sera difficile de comparer les résultats obtenus aux résultats prévus pour chaque bureau de pays. Cela montre que le descriptif de l'impact du programme ne s'est pas fondé sur le budget axé sur les résultats, puisqu'il n'a pas pu tenir compte des priorités et données de référence de chaque pays pour établir les indicateurs et objectifs relatifs à l'ensemble des réalisations et de l'impact du programme régional. Le Fonds a fait savoir que ces lacunes étaient principalement dues au fait que l'intégration des objectifs n'avait pas été examinée au niveau national. Le Programme du Pacifique pour l'accès aux services financiers est un programme régional, dont les investisseurs ont une approche régionale et exigent des chiffres consolidés. En outre, le nouveau cadre de gestion des risques n'a pas encore été approuvé par le comité des placements et pourra, lorsqu'il l'aura été, être pris en compte par le Fonds lors de l'établissement d'objectifs propres à chaque pays.

43. Le Comité estime cependant qu'il est obligatoire de toujours faire figurer les paramètres mentionnés, ainsi que l'exigent les politiques et procédures régissant les programmes et opérations. En outre, si l'administration du Fonds a signalé que l'omission des signatures et des dates était une erreur, la mise en œuvre des plans de travail annuels en l'absence de signatures et de dates empêche les hauts dirigeants de savoir exactement quand le plan a été établi et autorisé avant le début des activités. Cette omission constitue également un manquement aux règles du comité des placements, selon lesquelles le Président du comité des placements doit impérativement signer les plans de travail annuels dans les quatre premières semaines de l'année civile.

**44. Le Fonds a accepté, comme le Comité le recommandait, que le bureau régional des Fidji se conforme aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations afin que : a) les indicateurs de résultats, données de référence et objectifs soient définis dans chaque bureau de pays pour chaque**

**réalisation escomptée des projets de façon qu'il soit possible d'évaluer à l'échelle régionale l'impact, les résultats, les données de référence, les indicateurs et les objectifs du programme; b) les réalisations annuelles escomptées figurent dans les plans de travail annuels des projets de façon à servir de référence dans les systèmes centraux de suivi des résultats; et c) tous les plans de travail annuels soient établis, datés et signés, ainsi qu'approuvés par le comité des placements.**

*Exécution du budget des projets*

45. D'après les données du système Atlas pour la période allant de janvier à décembre 2014, le Fonds comptait 168 projets, dont le budget total s'élevait à 82 millions de dollars et les dépenses à 62,14 millions de dollars, d'où un taux d'exécution global de 76 %. Une analyse plus détaillée des données fait apparaître de faibles taux d'exécution pour chaque donateur participant au cofinancement d'un projet. Par exemple, pour 43 de ces projets, dont le budget cumulé s'élève à 22,6 millions de dollars, le montant total des crédits inutilisés s'est établi à 58 % (soit 13 millions de dollars) des budgets alloués, les taux de sous-utilisation étant compris entre 30 et 100 %. Les faibles taux d'exécution de projets s'expliquent principalement par les modifications apportées aux projets par le comité d'examen, les retards survenus dans le lancement officiel des projets; le recrutement tardif de personnel en raison des procédures à suivre en la matière; et l'absence d'encadrement de la supervision des projets. Parmi les autres raisons figurent également les retards dans la signature des descriptifs de projet et les conditions d'insécurité dans certains lieux.

46. Le Fonds considère que l'analyse devrait être effectuée pour l'ensemble d'un programme et non pour chaque donateur participant au cofinancement d'un programme. Le système Atlas a été configuré de façon à fournir une analyse de l'exécution des projets par donateur aux fins de l'établissement de rapports, alors que dans les autres organismes des Nations Unies, les analyses s'effectuent pour l'ensemble d'un programme. Le Comité considère cependant que les taux d'exécution doivent faire l'objet d'un examen proactif, à quelque niveau que ce soit. La mise en œuvre et l'exécution incomplètes ou tardives des projets accroissent le risque que le Fonds n'atteigne pas ses objectifs ni ne tire pleinement parti des ressources dont il dispose.

**47. Le Comité recommande que le Fonds harmonise ses activités liées à l'élaboration et l'exécution des budgets afin que les budgets des projets soient exécutés efficacement, en temps voulu et conformément aux prévisions.**

## **10. Gestion financière**

*Calculs de la réserve et hypothèses retenues*

48. D'après les états financiers du Fonds, le solde de la réserve s'élevait à 14,4 millions de dollars au 31 décembre 2014. Le Comité a constaté les lacunes suivantes :

a) Le montant de la réserve est établi en fonction des futurs engagements au titre des projets. Pour définir l'engagement lié aux dépenses prévisionnelles des projets existants et à venir, le Fonds a prévu un montant annuel de 10 millions de dollars par an pour la période quadriennale allant de 2015 à 2018, sur la base des

hypothèses de gestion retenues. Le Fonds n'a cependant pas été en mesure de justifier ces hypothèses ni de confirmer le bien-fondé de la décision de l'administration par laquelle les dépenses prévisionnelles avaient été établies à 10 millions de dollars par an;

b) Bien que les ressources autres que les ressources de base présentent certains risques, la réserve du Fonds ne tient pas compte de ces risques, qui sont par exemple liés aux dépenses ou sont d'ordre structurel et devraient être atténués au moyen d'une gestion financière prudente qui consiste à établir une réserve financière;

c) La réserve d'un montant total de 14,4 millions de dollars comprend 2 millions de dollars au titre des services d'appui remboursables et activités diverses, montant approuvé par l'administration;

d) Les montants imputés à la réserve et aux engagements non réglés n'ont pas été établis en fonction des paramètres de risque de la stratégie ou du cadre d'atténuation des risques du Fonds. Le calcul de la réserve opérationnelle ne s'appuie donc pas sur les considérations financières et risques opérationnels connus.

49. Le Comité estime que les hypothèses retenues par l'administration du Fonds pour calculer les engagements ne sont pas valables car la décision datant de 1979 de l'ancien Conseil d'administration avait été prise pour une période d'essai qui devait s'achever à la fin de la session ordinaire du Conseil en 1981 et se fondait sur les engagements de 1979, dont le montant proposé s'élevait à 52 millions de dollars. Le Comité considère que la méthode actuelle de calcul de la réserve opérationnelle ne tient pas nécessairement pleinement compte des risques financiers et opérationnels auxquels fait face le Fonds.

**50. Le Fonds a accepté, comme le Comité le recommandait, de procéder à une analyse visant à : a) justifier le montant (en pourcentage) de la réserve, afin que cette dernière corresponde à la stratégie ou au cadre d'atténuation des risques; et b) établir la méthode de calcul des réserves de façon à atténuer les risques que présentent le système de participation aux coûts et les fonds d'affectation spéciale, en particulier les risques liés aux dépenses et au passif et ceux d'ordre structurel, et la soumettre à l'approbation du Conseil d'administration.**

## **C. Informations communiquées par l'administration**

### **1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens**

51. Aucune comptabilisation en pertes et aucun versement à titre gracieux n'ont été signalés pour la période considérée.

### **2. Cas de fraude ou de présomption de fraude**

52. Conformément aux normes internationales d'audit (Norme 240), le Comité planifie ses audits des états financiers de manière à pouvoir raisonnablement s'attendre à repérer les erreurs et irrégularités significatives, y compris celles qui résultent de fraudes. Il ne convient cependant pas de compter sur la vérification du Comité pour relever toutes les erreurs ou irrégularités, car c'est à l'administration du Fonds qu'incombe au premier chef la responsabilité de prévenir et de détecter la fraude

53. Au cours de l'audit, le Comité pose des questions à l'administration sur la manière dont celle-ci s'acquitte de ses responsabilités en matière d'évaluation des risques de fraude et sur les dispositifs permettant de détecter ces risques et d'y faire face, notamment en ce qui concerne tout risque particulier qu'elle a déjà relevé ou porté à l'attention du Comité. Le Comité demande également à l'administration et au Bureau des services de contrôle interne s'ils ont connaissance de cas de fraude avérée ou présumée ou d'allégations y relatives. Dans le mandat additionnel régissant la vérification externe des comptes, les cas de fraude avérée ou présumée figurent sur la liste des questions que le Comité doit évoquer dans son rapport.

54. Pour l'année 2014, le Comité n'a pas relevé de cas de fraude ou de présomption de fraude. D'après les informations communiquées par le Fonds, l'administration n'a eu connaissance d'aucune fraude ou d'aucun élément indicatif de fraude et aucun versement à titre gracieux n'a été effectué au cours de la période considérée.

#### **D. Remerciements**

55. Le Comité tient à remercier le Secrétaire exécutif et le personnel du Fonds d'équipement des Nations Unies de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
de la République-Unie de Tanzanie,  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
Vérificateur principal  
(Signé) **Mussa Juma Assad**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord  
(Signé) **Sir Amyas C. E. Morse**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
de l'Inde  
(Signé) **Shashi Kant Sharma**

30 juin 2015

## Annexe

## État d'avancement de l'application des recommandations pour l'année terminée le 31 décembre 2014

N°	Rapport	Paragraphe	Condensé de la recommandation	Mesures prises par le FENU	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	Recommandation nouvellement formulée
1	A/68/5/Add.14	18	Le FENU devrait: a) charger expressément le service de comptabilité de valoriser les avantages découlant de l'adoption des normes IPSAS; b) améliorer à l'échelle de l'organisation les procédures de traitement de l'information utilisée pour établir les états financiers, afin d'éviter que les lacunes constatées ne se représentent.	Un spécialiste des finances du FENU a travaillé en étroite collaboration avec le PNUD pour faire en sorte que les états financiers soient établis conformément aux normes IPSAS.	Recommandation appliquée					X
2.	A/68/5/Add.14	28	Le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait, d'améliorer le contrôle et le suivi des activités de passation de marchés afin de s'assurer qu'elles sont pleinement conformes aux règles et règlements pertinents, notamment en dispensant des	Afin de donner suite à la recommandation, un nouveau poste de spécialiste des opérations, dont les fonctions sont entièrement axées sur l'appui aux achats, a été créé et un avis de vacance a été publié. Le nouveau spécialiste a pris ses fonctions le 1 <sup>er</sup> février 2014 et un ensemble	Suffisamment d'éléments attestent que l'administration a pris les mesures voulues pour renforcer ses procédures d'achat.					X

					<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>					
<i>N°</i>	<i>Rapport</i>	<i>Paragraphe</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Mesures prises par le FENU</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommen- dation appliquée</i>	<i>Recommen- dation en cours d'application</i>	<i>Recommen- dation non appliquée</i>	<i>Recommen- dation devenue caduque</i>	<i>Recommen- dation nouvellement formulée</i>
			formations relatives aux achats à l'ensemble du personnel et en fournissant un appui en la matière à ceux qui en font la demande, soit en ligne, soit par l'intermédiaire de l'Unité d'appui à la gestion.	de mesures ont été prises ou sont en cours d'application, notamment l'élaboration de nouvelles directives générales relatives aux achats; la mise en place de nouveaux outils informatiques de gestion des achats et l'utilisation du module d'appel d'offres électronique d'ATLAS en vue de rendre le processus d'achats plus transparent; le recours à des comités consultatifs régionaux pour certains achats d'un montant maximal à fixer dans le cadre du nouveau dispositif de contrôle interne et compte tenu de l'examen structurel du PNUD; la mise à jour de liste des consultants du FENU; l'organisation de formations pour les membres du personnel chargés de l'appui aux achats dans les bureaux régionaux.						

N°	Rapport	Paragraphe	Condensé de la recommandation	Mesures prises par le FENU	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	Recommandation nouvellement formulée
3.	A/68/5/Add.14	23	Le FENU a accepté les recommandations que lui a faites le Comité de : a) se concerter avec le PNUD afin d'obtenir d'urgence l'approbation de sa politique de prêt; b) déprécier comme il se doit tous les prêts en retard une fois cette politique adoptée; c) comptabiliser les intérêts courus de 113 000 dollars dans les états financiers afin qu'il soit procédé aux ajustements nécessaires après la date de clôture des comptes.	En ce qui concerne la partie a) de la recommandation, la politique de prêt a déjà été soumise au PNUD pour approbation et l'administration du FENU suit la question de près. Pour ce qui est de la partie b), les prêts en retard seront dépréciés une fois que la politique de prêt sera approuvée. Enfin, concernant la partie c), les intérêts courus seront dûment comptabilisés après que la politique de prêt sera approuvée.	La partie a) de la recommandation a été appliquée. Les parties b) et c) sont en cours d'application, les prêts en retard n'ayant pas encore été dépréciés et les intérêts courus n'ayant pas encore été comptabilisés. Ces parties de la recommandation dépendent de la partie a) dans la mesure où elles ne pourront être appliquées qu'une fois la politique de prêt approuvée. Le Comité s'attend à ce que le FENU applique les parties b) et c) en 2015.		X			
4.	A/68/5/Add.14	27	Le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait, d'examiner la démarche suivie en matière d'achats afin de déterminer pour quelles raisons l'équipe d'évaluation avait accepté les changements importants apportés à sa proposition en même temps que les renseignements complémentaires et	L'équipe dirigeante du FENU a demandé au Bureau de l'audit et des investigations de réexaminer la démarche suivie en matière d'achats. Une investigation a donc été entreprise pour déterminer quels types de rapports entretenaient le fonctionnaire du FENU avec la société sélectionnée. L'investigation a été	Le Comité a considéré X que le problème avait été résolu, le Bureau de l'audit et des investigations lui ayant adressé, le 26 mai 2015, la confirmation qu'il avait examiné le dossier et l'avait clos étant donné qu'il n'avait pas recueilli d'éléments de preuve suffisants pour établir qu'il y avait eu des irrégularités.					X

					<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>					
<i>N°</i>	<i>Rapport</i>	<i>Paragraphe</i>	<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Mesures prises par le FENU</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	<i>Recommandation nouvellement formulée</i>
			<p>revu la note du soumissionnaire à la hausse.</p>	<p>achevée et le dossier (n° 2013 00080) a été clos. Le Bureau n'ayant fourni aucune précision, le FENU considère que le fonctionnaire concerné est hors de cause et que les démarches suivies étaient appropriées. Le FENU a également demandé les conseils du Bureau de l'appui aux achats du PNUD concernant la mise en application d'une nouvelle procédure de demande de propositions. Au moment de l'établissement du présent rapport, le FENU était en train d'élaborer de nouvelles versions des directives concernant le dossier d'invitation et de l'invitation à soumissionner.</p>						
5.	A/69/5/Add.2	19	<p>Le FENU devrait adopter et mettre pleinement en œuvre une procédure de gestion des risques à l'échelle de l'organisation qui lui permette de planifier, de suivre et d'évaluer les différentes phases de ses programmes et</p>	<p>L'équipe dirigeante du FENU a fait une priorité de cette question, que le Comité a également abordée dans son rapport pour 2014. Le 23 septembre 2014, le Secrétaire exécutif a adressé une demande officielle au Bureau</p>	<p>Le Comité salue les efforts déployés par le FENU pour donner suite à la recommandation en collaboration avec le PNUD et le félicite d'avoir recouru à un outil interne à titre de solution à court terme.</p>		X			

N°	Rapport	Paragraphe	Condensé de la recommandation	Mesures prises par le FENU	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation non appliquée	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation nouvellement formulée
			activités, comme le prévoit son dispositif de gestion globale des risques.	de la gestion du PNUD, lui faisant part du grand intérêt du Fonds pour les systèmes de planification, de suivi des programmes et d'information financière du PNUD. La demande globale, intitulée "Cahier des charges pour les outils de contrôle et de suivi des programmes du FENU" a récemment été adressée au Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information du PNUD en vue de mettre en place l'ensemble des systèmes proposés au cours du premier trimestre 2015 et d'ouvrir la voie à une harmonisation complète avec les outils de planification et de communication du PNUD.	Dans la mesure où la recommandation est en cours d'application, le Comité réexaminera ce point ultérieurement.					
6.	A/69/5/Add.2	24	Le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait, d'exiger de tous les bureaux de pays qu'ils établissent des rapports d'exécution conjoints et veillent à ce que ceux-ci soient	Le FENU a pris note de la recommandation et a accepté d'établir le rapport d'exécution conjoint dès qu'un trimestre est terminé et de le faire signer par les personnes compétentes. Une	Recommandation appliquée après l'évaluation	X				

N°	Rapport	Paragraphe	Condensé de la recommandation	Mesures prises par le FENU	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation non appliquée	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation nouvellement formulée
			signés par leurs partenaires en temps utile, conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations.	note a été envoyée à tous les membres du personnel afin que les rapports d'exécution conjoints soient établis et signés dans les délais. Le service des finances au siège assurera le suivi avec tous les bureaux.  Les projets menés au Myanmar et aux Fidji relevant de la modalité de réalisation directe, ils n'ont pas eu besoin de faire signer leurs rapports d'exécution conjoints à leurs partenaires en 2014, comme l'ont signalé les responsables locaux.						
7.	A/69/5/Add.2	33	Le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de renforcer la fiabilité de l'information financière en auditant tout projet dont les charges cumulées dépassent 300 000 dollars sur une année donnée, conformément aux dispositions applicables des politiques et	En vue de l'audit de la modalité de réalisation nationale pour 2014, qui doit être mené en même temps que l'audit des projets du PNUD, le siège du FENU a soumis aux bureaux régionaux la liste des projets concernés et leur a demandé de se coordonner avec leurs homologues du PNUD.	Recommandation appliquée conformément au plan d'action.	X				

N°	Rapport	Paragraphe	Condensé de la recommandation	Mesures prises par le FENU	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation non appliquée	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation nouvellement formulée
8.	A/69/5/Add.2	37	procédures régissant les programmes et opérations.  Le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait : a) de mettre en place, dans tous les bureaux où les postes d'administrateur de programme ont été supprimés, un mécanisme permettant de transférer les fonctions attachées à ces postes à d'autres fonctionnaires afin que les projets soient exécutés comme il convient; b) de procéder aux évaluations finales de projet qui auraient dû être effectuées en 2013; c) de signer avec le PNUD un mémorandum d'accord relatif au suivi et à la gestion des deux projets mondiaux restants qui doivent être achevés en 2017.	Tous les projets dont le budget total dépassaient 300 000 dollars, ont été audités.  Le FENU n'a fermé aucun bureau et n'a supprimé aucun poste lié à l'exécution des programmes en 2014 et ne prévoit pas de le faire en 2015.	Bien qu'aucun poste (d'administrateur des programmes) n'ait été supprimé en 2014, les parties b) et c) de la recommandation n'ont pas été appliquées et la partie a) est devenue caduque.				X	
9.	A/69/5/Add.2	41	Le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait, d'élaborer des	Le 23 septembre 2014, le Secrétaire exécutif a adressé une demande officielle au	Le Comité salue les efforts progressifs que le Fonds a déployés pour donner suite à la		X			

N°	Rapport	Paragraphe	Condensé de la recommandation	Mesures prises par le FENU	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation non appliquée	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation nouvellement formulée
			programmes de travail annuels complets comprenant des indicateurs de résultats, des points de référence et des cibles, conformément au cadre de budgétisation axée sur les résultats prévu par les politiques et procédures régissant les programmes et opérations.	Bureau de la gestion du PNUD, lui faisant part du grand intérêt du Fonds pour les systèmes de planification, de suivi des programmes et d'information financière du PNUD. La demande globale, intitulée « Cahier des charges pour les outils de contrôle et de suivi des programmes du FENU » a récemment été adressée au Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information du PNUD en vue de mettre en place l'ensemble des systèmes proposés au cours du premier trimestre 2015 et d'ouvrir la voie à une harmonisation complète avec les outils de planification et de communication du PNUD.	recommandation. Il fera le point de la situation au prochain trimestre étant donné que la nouvelle échéance a été fixée au 6 juillet 2015.					
10.	A/69/5/Add.2	30	Le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait : a) de veiller à ce que les projets achevés soient clos à temps, ainsi que le prévoient les politiques et	Le FENU s'efforcera : a) de clore les projets dans les délais prévus; b) d'approuver les budgets dans les délais prévus. En outre il a demandé au PNUD l'accès au	Le Comité prend note des réponses du Fonds. Il réexaminera l'état d'avancement de l'application de la recommandation ultérieurement. Le PNUD doit accélérer		X			

N°	Rapport	Paragraphe	Condensé de la recommandation	Mesures prises par le FENU	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommen- dation appliquée	Recommen- dation en cours d'application	Recommen- dation non appliquée	Recommen- dation devenue caduque	Recommen- dation nouvellement formulée
			procédures régissant les programmes et opérations; b) d'obtenir des destinataires les reçus certifiant dûment le transfert d'actifs pour éviter tout risque de perte non détectée par la direction; c) de respecter les exigences des politiques et procédures régissant les programmes et opérations en remboursant les soldes ou en demandant au donateur son accord avant d'utiliser les montants restants comme des ressources non préaffectées.	système de clôture des projets récemment mis en place, ce qui lui permettra d'examiner de manière approfondie et de clore plus facilement les projets inactifs. Une fois qu'il aura accès au système de clôture des projets, le FENU entamera les formalités de clôture pour ses 182 projets inactifs. Ces formalités devraient être achevées au cours du premier trimestre 2015.	les démarches pour que le FENU puisse avoir accès au système de clôture des projets et puisse clore l'ensemble de ses 182 projets inactifs. En outre, comme recommandé, des justificatifs des avoirs transférés aux destinataires et des remboursements des soldes aux donateurs après la clôture des projets doivent être fournis.					
11.	A/69/5/Add.2	44	Le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de suivre de près l'exécution de son budget et de veiller à ce que tout problème soit pris en charge rapidement.	Le FENU a établi et mis en ligne les modèles de plans d'exécution de projets pour 2015.	Recommandation appliquée après la réévaluation	X				
<b>Total</b>						<b>6</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Pourcentage</b>						<b>55</b>	<b>36</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Chapitre III

### Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2014

#### A. Introduction

1. Conformément à l'article 26.01 du Règlement financier et des règles de gestion financière applicables au Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) (c'est-à-dire le Règlement financier et les règles de gestion financière du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et son annexe 1 qui s'applique au FENU), l'Administratrice du PNUD présente ci-après les états financiers du Fonds pour l'année terminée le 31 décembre 2014.

2. Le rapport du Comité des commissaires aux comptes, son opinion sur les états financiers et les commentaires du FENU sur les observations de fond du Comité sont présentés conformément à l'article 4.04 du Règlement financier.

3. Aux termes du mandat que lui a initialement confié l'Assemblée générale, le FENU est chargé : « [...] d'assister les pays en voie de développement dans le développement de leur économie, en complétant les ressources existantes en matière d'aide à l'équipement au moyen de dons et de prêts » (voir résolution 2186 (XXI) du 13 décembre 1966). Ce mandat a été complété en 1973 pour que le FENU soit utilisé essentiellement et en priorité – mais pas exclusivement – au service des pays les moins avancés. Sur le plan financier, le mandat du FENU est sans équivalent dans le système des Nations Unies. Le Fonds procure des capitaux d'investissement et un soutien technique tant au secteur public qu'au secteur privé. Étant donné qu'il peut leur apporter son aide financière sous forme de dons, de prêts et de crédits à des conditions améliorées et mettre à leur disposition des compétences techniques pour l'établissement de portefeuilles de projets de renforcement des capacités et d'infrastructure durables et résilients, son mandat vient compléter ceux des autres organismes des Nations Unies. Cela lui permet également d'être un investisseur intervenant, pour en éliminer les risques, au démarrage de projets qui pourront par la suite être développés par des partenaires financiers institutionnels et, de plus en plus souvent, des fondations philanthropiques et des investisseurs du secteur privé.

#### B. Résultats financiers

4. Pour 2014, les produits du FENU (contributions, investissements et autres produits) se montent à 89,1 millions de dollars (contre 66,2 millions (après retraitement) pour 2013) et les charges, à 57,9 millions de dollars (contre 59,9 millions (après retraitement) pour 2013), d'où un excédent de 31,1 millions de dollars (contre 6,3 millions (après retraitement) pour 2013).

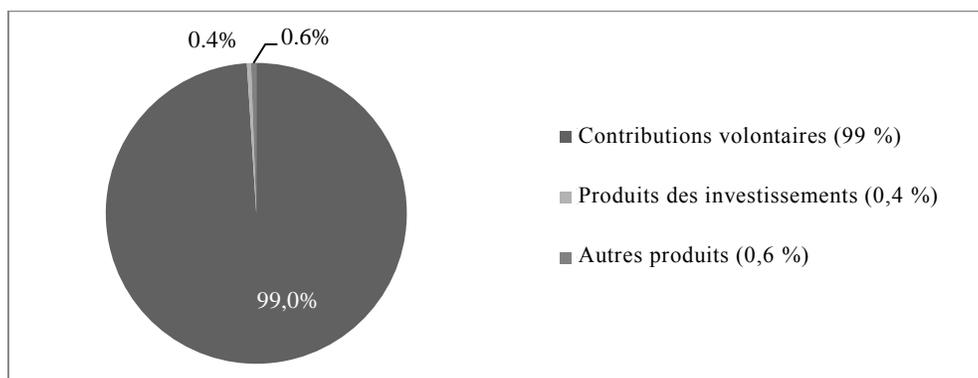
##### Analyse des produits

###### *Répartition des produits, par nature*

5. Ce total de 89,1 millions de dollars de produits du FENU comprend 88,2 millions (soit 99,0 %) de contributions volontaires, un montant net de 0,4 million (0,4 %) de produits des investissements, tels les intérêts des prêts et

ceux des placements de trésorerie, et 0,5 million (0,6 %) représentant d'autres produits.

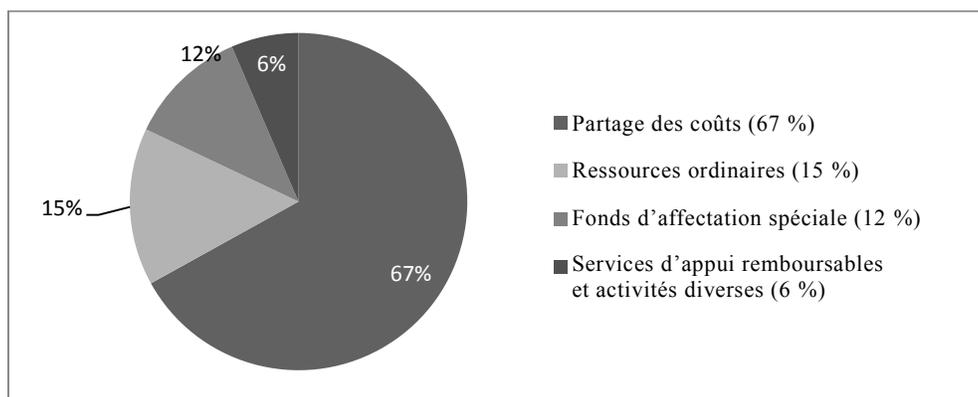
Figure III.I  
**Répartition des produits de 2014, par nature**



*Répartition des produits, par secteur*

6. Il apparaît à l'analyse des produits<sup>1</sup> par secteur que le partage des coûts en est la source principale, puisqu'il représente 67 % du total de 2014, devant les ressources ordinaires (15 %), les fonds d'affectation spéciale (12 %) et les services d'appui remboursables et activités diverses (6 %).

Figure III.II  
**Répartition des produits de 2014, par secteur**



7. En 2014, le montant total des produits a augmenté de 35 %, passant à 89,1 millions de dollars, contre 66,2 millions de dollars en 2013. Cette augmentation s'est manifestée dans deux secteurs, à savoir le partage des coûts (100 %) et les services d'appui remboursables (81 %), tandis que les produits des fonds d'affectation spéciale ont diminué de 37 % et ceux des ressources ordinaires, de 16 %.

<sup>1</sup> Après élimination des soldes interfonds.

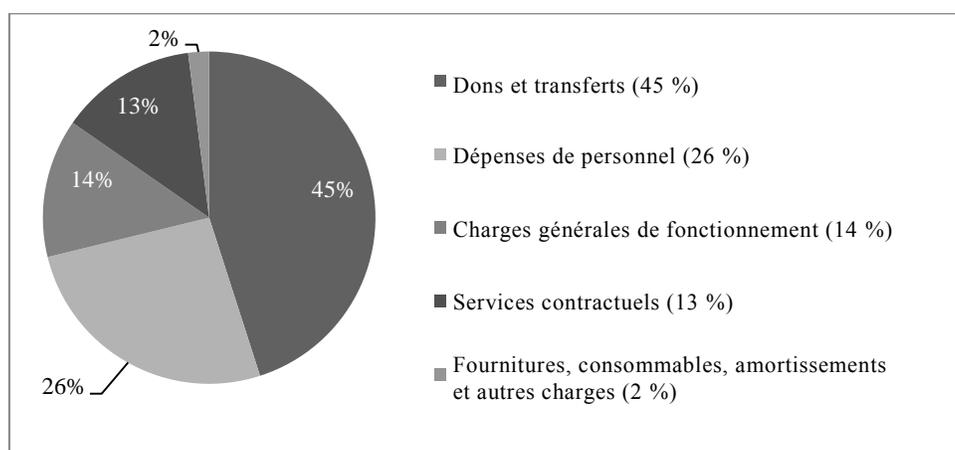
## Analyse des charges

### Répartition des charges, par nature

8. En 2014, les charges du Fonds ont atteint un montant de 58,0 millions de dollars. Comme l'indique la figure III.III, où elles sont classées selon leur nature, la principale catégorie est celle des dons et autres transferts (26,1 millions de dollars, soit 45 % du total). Viennent ensuite les dépenses de personnel (15,1 millions, soit 26 %), les charges générales de fonctionnement (7,9 millions, soit 14 %), les services contractuels de particuliers et de sociétés (7,7 millions, soit 13 %) et les fournitures, consommables, amortissements et autres charges (1,2 million, soit 2 %).

Figure III.III

### Répartition des charges en 2014, par nature

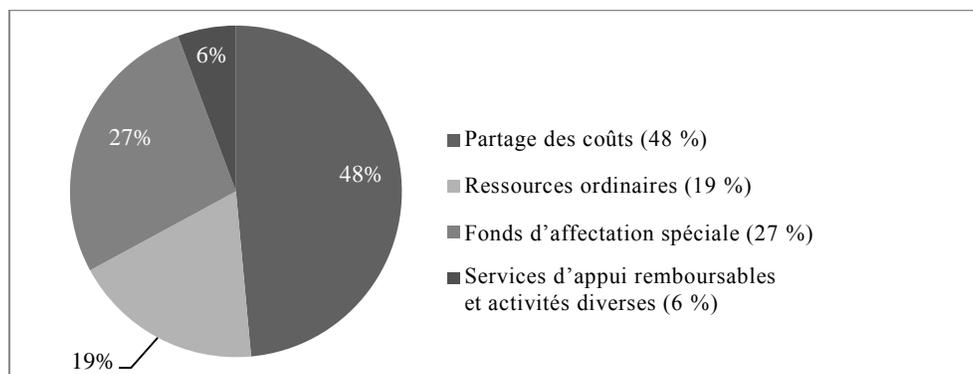


### Répartition des charges, par secteur

9. Sur le montant total des charges<sup>1</sup>, 19 % étaient attribuables aux ressources ordinaires, 48 % à la participation aux coûts, 27 % aux fonds d'affectation spéciale et 6 % aux services d'appui remboursables et activités diverses (voir la figure III.IV).

Figure III.IV

### Répartition des charges en 2014, par secteur

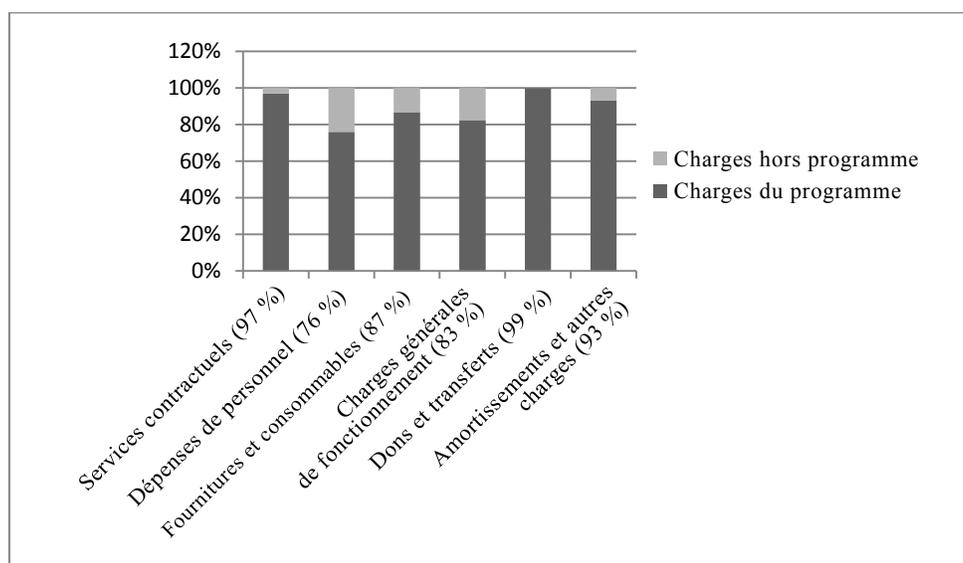


### Charges afférentes au programme

10. Sur les 58,0 millions de dollars de charges totales de 2014, 57,3 millions ont été absorbés par le programme, comme le veut la nature des activités du Fonds, toutes axées sur le développement. Par catégorie de charges, 97 % du montant total des services contractuels, tant de particuliers que de sociétés, 76 % des dépenses de personnel, 87 % des fournitures et consommables, 82 % des charges générales de fonctionnement, 99,9 % des dons et autres transferts et 93 % des amortissements et autres charges ont été affectés au programme.

Figure III.V

### Part des charges afférentes au programme, par nature, dans les charges totales



### Résultats financiers, par secteur

11. Les ressources ordinaires, le partage des coûts et les services d'appui remboursables et activités diverses ont enregistré des excédents respectifs de 2,5 millions, 32,3 millions et 2,5 millions de dollars en 2014, tandis que les fonds d'affectation spéciale ont accusé un déficit de 6,3 millions de dollars. Les résultats financiers ventilés par secteur sont récapitulés dans le tableau III.1 ci-dessous.

Tableau III.1

### Récapitulation des résultats financiers de 2014, par secteur

(En millions de dollars des États-Unis)

	Ressources ordinaires	Partage des coûts	Fonds d'affectation spéciale	Services d'appui remboursables et activités diverses	Élimination des soldes interfonds	Total
Produit total	14,2	62,7	10,7	6,1	(4,6)	89,1

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Partage des coûts</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i>	<i>Élimination des soldes interfonds</i>	<b>Total</b>
Charges totales	11,6	30,4	17,0	3,6	(4,6)	<b>58,0</b>
<b>Excédent/(déficit) sur l'année</b>	<b>2,6</b>	<b>32,3</b>	<b>(6,3)</b>	<b>2,5</b>	–	<b>31,1</b>
<b>Actif net total</b>	<b>19,4</b>	<b>74,0</b>	<b>8,3</b>	<b>8,2</b>	–	<b>109,9</b>

### Récapitulation des résultats financiers de 2013, par secteur

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Partage des coûts</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i>	<i>Élimination des opérations entre fonds</i>	<b>Total</b>
Produit total	16,9	31,3	17,2	3,3	(2,5)	<b>66,2</b>
Charges totales	18,5	25,6	15,0	3,3	(2,5)	<b>59,9</b>
<b>Excédent/(déficit) sur l'année</b>	<b>(1,6)</b>	<b>5,7</b>	<b>2,2</b>	–	–	<b>6,3</b>
<b>Actif net total</b>	<b>18,0</b>	<b>42,0</b>	<b>14,6</b>	<b>5,9</b>	–	<b>80,5</b>

## C. Exécution du budget

12. Le budget du Fonds, qui continue à être établi en comptabilité de trésorerie modifiée, est présenté dans l'état financier V et la note 7. Pour faciliter la comparaison entre le budget et les états financiers, qui sont établis selon les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), on a fait un rapprochement, qui figure dans la note 7 également, avec l'état des flux de trésorerie.

13. Dans le cas du FENU, les budgets approuvés sont ceux qui permettent d'engager les dépenses requises pour les activités de développement et de gestion à financer sur les ressources ordinaires. Quant à ses autres ressources, elles correspondent à une estimation prospective et une projection reposant sur des hypothèses au sujet d'événements futurs et elles ne sont pas formellement approuvées par le Conseil d'administration. Le tableau III.2 indique les taux d'exécution du budget par rapport aux montants approuvés des ressources ordinaires.

Tableau III.2  
Taux d'exécution du budget pour 2014

<i>Composante du budget</i>	<i>Budget approuvé annualisé (En millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Taux d'exécution effectif (pourcentage)</i>
Activités de développement	11	76

<i>Composante du budget</i>	<i>Budget approuvé annualisé (En millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Taux d'exécution effectif (pourcentage)</i>
Activités de gestion	3	86
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>78</b>

## D. Situation financière

### Actifs

14. Les actifs courants du Fonds, qui s'élèvent à 61,2 millions de dollars (contre 82,9 millions (après retraitement) en 2013), consistent pour une large part (60,1 millions de dollars, soit 98,2 %) en placements (35,2 millions de dollars), trésorerie et équivalents de trésorerie (12,1 millions) et créances afférentes à des opérations avec ou sans contrepartie (12,8 millions). Les actifs non courants, qui s'élèvent à 65,2 millions de dollars (contre 11,1 millions (après retraitement) en 2013), sont pour l'essentiel (64,9 millions de dollars, soit 99,5 %) des investissements (64,5 millions) et des immobilisations corporelles (0,4 million).

#### *Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements*

15. Au 31 décembre 2014, le FENU détenait 111,8 millions de dollars (contre 78,7 millions (après retraitement) en 2013) en trésorerie, équivalents de trésorerie et placements. Le produit de ses placements s'est élevé sur l'année à 0,4 million de dollars.

#### *Créances*

16. Au 31 décembre 2014, le Fonds détenait 12,8 millions de dollars (contre 12,6 millions (après retraitement) en 2013) de créances afférentes à des opérations avec ou sans contrepartie, comprenant les contributions à recevoir du PNUD, les contributions non versées par les donateurs ayant signé des accords relatifs aux contributions et les avances versées aux partenaires de mise en œuvre qui doivent être réparties et affectées à leurs projets respectifs.

#### *Avances versées*

17. En exécution de son mandat, le FENU transfère des fonds aux agents d'exécution ou partenaires de mise en œuvre à titre d'avances. Les avances ainsi versées sont portées à l'actif, puis passées en charges lorsque les biens ou services correspondants ont été livrés ou rendus par lesdits agents ou partenaires et que les opérations sont attestées, par des relevés de dépenses certifiés adressés au Fonds. Une fois qu'il a reçu ces relevés, le Fonds comptabilise les charges dans l'état des résultats financiers. Les données nécessaires peuvent être tirées des états vérifiés de l'agent ou du partenaire considéré ou, lorsque ces états ne sont pas disponibles à la date de clôture, des états qu'il soumet pour vérification ou de ses états non vérifiés.

18. Au 31 décembre 2014, le FENU avait 0,78 million de dollars d'avances non apurées (contre 1 million (après retraitement) en 2013), dont 0,36 million versés à des partenaires gouvernementaux et le reste, soit 0,42 million, consistant essentiellement en avances au personnel.

*Immobilisations corporelles et incorporelles*

19. Au 31 décembre 2014, le FENU détenait 0,41 million de dollars au titre des immeubles et du matériel (contre 0,48 million (après retraitement) en 2013), dont 0,30 million représentaient les véhicules, 0,07 million, le mobilier et les agencements et le reste, le matériel de communications et matériel informatique, les machines-outils et les autres matériels. Le Fonds inscrit à l'actif tous les actifs de gestion et actifs de projet qu'il contrôle. Les actifs de projet qu'il ne contrôle pas sont portés en charges à mesure que les dépenses correspondantes sont engagées.

**Passifs**

20. Les passifs courants du Fonds, qui s'élèvent à 2,7 millions de dollars (contre 2,8 millions en 2013), comprennent principalement les avantages du personnel (2,2 millions) et les charges à payer (0,5 million). Les avantages du personnel comprennent les congés annuels (1,4 million de dollars), les congés dans les foyers (0,4 million) et les prestations liées au rapatriement (0,3 million). Les passifs non courants, qui se montent à 13,9 millions de dollars (contre 10,7 millions en 2013), comprennent principalement l'assurance maladie après la cessation de service (10,8 millions, soit 78 % du total), les prestations liées au rapatriement (1,8 million, soit 13 % du total) et d'autres avantages du personnel (1,2 million, soit 9 % du total).

21. Les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel sont calculés par des actuaires indépendants et sont établis conformément au Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies. La valeur, au 31 décembre 2014, des engagements au titre des prestations d'assurance maladie après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et du capital-décès a été établie par une évaluation actuarielle arrêtée à cette date.

*Avantages du personnel*

22. Les normes IPSAS exigent que toutes les charges accumulées au titre des avantages du personnel soient enregistrées dans les états financiers (sans pour autant devoir être intégralement financées), même si les versements correspondants ne doivent intervenir que sur plusieurs décennies. Le principal passif est l'assurance maladie après la cessation de service, évaluée à 10,9 millions de dollars.

*Excédent cumulé*

23. Au 31 décembre 2014, le montant total de l'excédent cumulé et des réserves du Fonds s'établissait à 109,9 millions de dollars, en hausse de 37 % par rapport au montant de 80,5 millions enregistré au 31 décembre 2013.

*Situation financière, par secteur*

24. L'état de la situation financière par secteur permet de distinguer l'état de santé financière de chaque secteur et de retracer les financements croisés entre les secteurs qui n'étaient pas transparents avant l'adoption des normes IPSAS. À l'heure actuelle, par exemple, le secteur des ressources ordinaires détient 26 % de l'actif du Fonds, mais représente 78 % du passif total, de sorte que sa part de l'actif net total ou situation nette est de 18 %; à l'inverse, le secteur du partage des coûts

détient 60 %, de l'actif total, mais représente 10 %, seulement du passif total, ce qui veut dire que sa part de l'actif net total ou situation nette est de 67 %. La situation financière du Fonds est récapitulée au tableau III.3.

Tableau III.3  
**Récapitulatif de la situation financière, par secteur**

	<i>Actif</i>		<i>Passif</i>		<i>Actif net/situation nette</i>	
	<i>En millions de dollars É.-U.</i>	<i>En pourcentage</i>	<i>En millions de dollars É.-U.</i>	<i>En pourcentage du passif total</i>	<i>En millions de dollars É.-U.</i>	<i>En pourcentage de l'actif net/de la situation nette</i>
<b>Au 31 décembre 2014</b>						
Ressources ordinaires	32.3	26	13.0	78	19,4	18
Partage des coûts	75.6	60	1.6	10	74,0	67
Fonds d'affectation spéciale	9.2	7	1.0	6	8,3	8
Services d'appui remboursables	9.2	7	1.0	6	8,2	7
<b>Total</b>	<b>126.3</b>	<b>100</b>	<b>16.6</b>	<b>100</b>	<b>109,9</b>	<b>100</b>
<b>Au 31 décembre 2013</b>						
Ressources ordinaires	28.3	30	10.2	76	18,0	23
Partage des coûts	43.4	46	1.5	11	42,0	52
Fonds d'affectation spéciale	15.7	17	1.0	7	14,6	18
Services d'appui remboursables	6.7	7	0.8	6	5,9	7
<b>Total</b>	<b>94.1</b>	<b>100</b>	<b>13.5</b>	<b>100</b>	<b>80,5</b>	<b>100</b>

## E. Gestion des risques

25. La politique de gestion des risques que suit le Fonds a pour but de réduire autant que possible les effets préjudiciables potentiels sur les ressources dont il dispose pour financer ses activités. Les principaux objectifs de sa démarche en la matière sont les suivants : a) sécurité : assurer la préservation du capital par des investissements dans des titres à revenu fixe de premier ordre, l'accent étant mis sur la cote des émetteurs; b) liquidités : ménager une marge de manœuvre requise pour couvrir les besoins de trésorerie par des placements à revenu fixe facilement négociables et l'échelonnement des échéances en fonction des besoins de liquidités; c) produits : maximiser les produits des placements en respectant les critères de sécurité et de liquidité.

26. Les placements du FENU sont gérés par le PNUD, dont le Comité des placements, composé de membres de la direction, se réunit tous les trimestres pour examiner la performance du portefeuille du Fonds et veiller à ce que les décisions de placement soient prises conformément aux directives établies.

## F. Réaménagement global

27. Le FENU a entamé en 2014 un réaménagement global de ses opérations, qui se poursuit actuellement. Les principales activités de mise en œuvre à cet égard seront menées en 2015. Le réaménagement visait six grands objectifs :

- a) Renforcer la présence du FNUE dans les pays les moins avancés où il est censé intervenir. D'après le cadre stratégique, ces pays devraient être au nombre de 40 (contre 33 actuellement);
- b) Préciser les délégations de pouvoirs, les responsabilités, les procédures et systèmes permanents (comme suite aux conclusions d'audit);
- c) Investir dans les synergies entre domaines pratiques et dans la gestion des connaissances;
- d) Assurer la viabilité financière de l'organisation;
- e) Renforcer l'efficacité opérationnelle et fournir des produits à la mesure de l'accroissement des ressources autres que les ressources de base.
- f) Maximiser les résultats sur le terrain.

## Chapitre IV

### États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2014

#### Fonds d'équipement des Nations Unies

#### I. État de la situation financière au 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations détaillées</i>	<i>31 décembre 2014</i>	<i>31 décembre 2013 (chiffres retraités)</i>
<b>Actif</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 8	12 063	16 515
Placements	Note 9	35 174	52 059
Créances (opérations sans contrepartie directe)	Note 10	5 883	3 698
Créances (opérations avec contrepartie directe)	Note 10	6 914	8 876
Avances – montant net	Note 11	720	1 031
Prêts à des prestataires de services financiers	Note 12	523	783
Stocks	Note 13	3	2
<b>Total des actifs courants</b>		<b>61 280</b>	<b>82 964</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Placements	Note 9	64 530	10 099
Prêts à des prestataires de services financiers	Note 12	251	547
Immobilisations corporelles	Note 14	406	478
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>65 187</b>	<b>11 124</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>126 467</b>	<b>94 088</b>
<b>Passif</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Dettes et engagements	Note 15	522	735
Avantages du personnel	Note 16	2 201	2 110
<b>Total des passifs courants</b>		<b>2 723</b>	<b>2 845</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Avantages du personnel	Note 16	13 874	10 718
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>13 874</b>	<b>10 718</b>
<b>Total du passif</b>		<b>16 597</b>	<b>13 563</b>
<b>Actif net</b>			
Réserves	Note 17	14 420	14 618
Excédents accumulés	Note 18	95 450	65 907
<b>Total de l'actif net/de la situation nette</b>		<b>109 870</b>	<b>80 525</b>
<b>Total du passif et de l'actif net/de la situation nette</b>		<b>126 467</b>	<b>94 088</b>

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

## Fonds d'équipement des Nations Unies

### II. État des résultats financiers de l'année terminée le 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations détaillées</i>	<i>2014</i>	<i>2013 (chiffres retraités)</i>
<b>Produits</b>			
Contributions volontaires – montant net <sup>a</sup>	Note 19	88 173	65 169
Produits des placements	Note 20	392	426
Produits divers	Note 21	499	642
<b>Total des produits</b>		<b>89 064</b>	<b>66 237</b>
<b>Charges</b>			
Services contractuels	Note 22	7 708	7 512
Charges de personnel	Note 22	15 154	18 240
Fournitures et consommables utilisés	Note 22	624	583
Frais généraux de fonctionnement	Note 22	7 821	7 926
Dons et autres transferts	Note 22	26 113	24 787
Charges diverses	Note 22	383	784
Amortissements	Note 22	54	58
Charges financières	Note 22	114	23
<b>Total des charges</b>		<b>57 971</b>	<b>59 913</b>
<b>Excédent pour la période</b>		<b>31 093</b>	<b>6 324</b>

<sup>a</sup> Déduction faite des montants inutilisés restitués aux donateurs.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

## Fonds d'équipement des Nations Unies

### III. Variation de l'actif net ou de la situation nette pour l'année terminée le 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Réserves</i>	<i>Excédent cumulé</i>	<b>Total (actif net/ situation nette)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>14 618</b>	<b>65 954</b>	<b>80 572</b>
Ajustements sur périodes antérieures (note 5)	–	160	<b>160</b>
Changement de convention comptable (note 5)	–	(207)	<b>(207)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2012 (montants retraités)</b>	<b>14 618</b>	<b>65 907</b>	<b>80 525</b>
<b>Variations de l'actif net/de la situation nette</b>			
Virement en provenance de la réserve opérationnelle et à destination de l'excédent cumulé	(198)	198	–
Fonds à des fins déterminées (note 18)	–	556	<b>556</b>
Perte actuarielle, montant net	–	(2 304)	<b>(2 304)</b>
Excédent pour la période	–	31 093	<b>31 093</b>
<b>Total des produits et des charges comptabilisés directement dans l'actif net ou la situation nette</b>	<b>(198)</b>	<b>29 543</b>	<b>29 345</b>
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>14 420</b>	<b>95 450</b>	<b>109 870</b>

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

## Fonds d'équipement des Nations Unies

### IV. État des flux de trésorerie de l'année terminée le 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2014	2013 (chiffres retraités)
<b>Flux de trésorerie provenant du fonctionnement</b>		
Excédent pour la période	31 093	6 324
<i>Ajustements destinés à rapprocher le déficit et les flux nets de trésorerie :</i>		
Dotation aux amortissements	54	58
Dépréciation – montant net	40	16
Amortissements des primes sur obligations	1 218	1 044
(Plus-values) – obligations	–	(2)
(Plus-values)/moins-values – cessions d'immobilisations corporelles	22	144
Variations de l'actif		
(Augmentation)/diminution des créances (opérations sans contrepartie directe)	(2 185)	(3 698)
(Augmentation)/diminution des créances (opérations avec contrepartie directe)	510	(9 937)
Intérêts sur prêts	36	42
(Augmentation)/diminution des avances versées	271	160
(Augmentation)/diminution des stocks	(1)	(2)
(Augmentation)/diminution des prêts accordés à des prestataires de services financiers	556	278
(Augmentation)/diminution des autres éléments d'actif	–	178
Variations du passif/de l'actif net		
Augmentation/(diminution) des dettes et des engagements	(213)	(7 453)
Augmentation/(diminution) des avantages du personnel	943	1 445
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif	–	(26)
Augmentation/(diminution) des fonds réservés à des fins déterminées	556	920
<b>Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement</b>	<b>32 900</b>	<b>(10 509)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de placement</b>		
Achats de placements	(120 684)	(51 819)
Placements arrivés à échéance	81 920	40 762
Intérêts créditeurs	1 416	1 298
Achats d'immobilisations corporelles	(4)	(377)
Gains sur cessions d'immobilisations corporelles	–	1
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement</b>	<b>(37 352)</b>	<b>(10 135)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		
	–	–
<b>(Diminution)/augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(4 452)</b>	<b>(20 644)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période</b>	<b>16 515</b>	<b>37 159</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période (note 8)</b>	<b>12 063</b>	<b>16 515</b>

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

## Fonds d'équipement des Nations Unies

### V. État comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs (ressources ordinaires) pour l'année terminée le 31 décembre 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget approuvé</i>		<i>Montants effectifs des dépenses calculés sur une base comparable (note 7)</i>	<i>Différence entre les montants inscrits au budget définitif approuvé et les dépenses effectives</i>
	<i>Budget initial</i>	<i>Budget définitif</i>		
<b>Activités de développement</b>				
Programme	8 143	8 143	6 637	1 506
Activités visant l'efficacité du développement	3 267	3 267	2 081	1 186
<b>Total partiel</b>	<b>11 410</b>	<b>11 410</b>	<b>8 718</b>	<b>2 692</b>
Activités de gestion	2 847	2 847	2 444	403
<b>Total</b>	<b>14 257</b>	<b>14 257</b>	<b>11 162</b>	<b>3 095</b>

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

**Fonds d'équipement des Nations Unies**  
**Notes relatives aux états financiers de 2014****Note 1****Entité présentant l'information financière**

Aux termes du mandat que lui a initialement confié l'Assemblée générale, le FENU est chargé : « [...] d'assister les pays en voie de développement dans le développement de leur économie, en complétant les ressources existantes en matière d'aide à l'équipement au moyen de dons et de prêts » (voir résolution 2186 (XXI) du 13 décembre 1966). Ce mandat a été complété en 1973 pour que le FENU soit utilisé essentiellement et en priorité – mais pas exclusivement – au service des pays les moins avancés.

Sur le plan financier, le mandat du FENU est sans équivalent dans le système des Nations Unies. Le Fonds procure des capitaux d'investissement et un soutien technique tant au secteur public qu'au secteur privé. Étant donné qu'il peut leur apporter son aide financière sous forme de dons, de prêts et de crédits à des conditions améliorées et mettre à leur disposition des compétences techniques pour l'établissement de portefeuilles de projets de renforcement des capacités et d'infrastructure durables et résilients, son mandat vient compléter ceux des autres organismes des Nations Unies. Cela lui permet également d'être un investisseur intervenant, pour en éliminer les risques, au démarrage de projets qui pourront par la suite être développés par des partenaires financiers institutionnels et, de plus en plus souvent, des fondations philanthropiques et des investisseurs du secteur privé.

Le FENU a son siège à New York et il est présent dans 32 pays et territoires.

Les présents états financiers portent uniquement sur les opérations du FENU. Celui-ci n'a ni filiale ni participation dans des entités associées ou contrôlées conjointement.

**Note 2****Déclaration de conformité aux Normes comptables internationales pour le secteur public**

Les états financiers du Fonds ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

**Note 3****Référentiel comptable et autorisation de publication des états financiers au Comité****a) Base d'évaluation**

Les états financiers ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux normes IPSAS et au Règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD et leur annexe 1, qui s'appliquent au FENU (et sont donc ci-après dénommés « Règlement financier et règles de gestion financière du FENU »).

Le Fonds applique le principe du coût historique sauf dans les cas visés dans la note 4. Les conventions comptables ont été appliquées uniformément pendant toute l'année. L'année financière court de janvier à décembre.

**b) Opérations en devises**

Le dollar des États-Unis est la monnaie de fonctionnement et la monnaie de présentation de l'information financière du FENU. Sauf indication contraire, les états financiers sont établis en milliers de dollars.

Les montants des opérations en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont converties en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération, qui se rapproche du taux de change du marché/au comptant.

La valeur des actifs et passifs en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie au taux de change en vigueur à la date de présentation de l'information financière et les écarts de change sont constatés dans l'état des résultats financiers.

Lorsqu'elle est établie selon la méthode du coût historique, la valeur des actifs et passifs non monétaires exprimée en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie en dollars au taux de change opérationnel en vigueur à la date de l'opération s'y rapportant.

Les gains ou pertes de change résultant du règlement d'opérations en devises sont portés dans l'état des résultats financiers.

**c) Principales estimations comptables**

Pour établir ses états financiers conformément aux normes IPSAS, le FENU doit formuler des estimations, des appréciations et des hypothèses concernant le choix et l'application des méthodes comptables et les montants constatés des actifs, passifs, produits et charges. Il arrive donc que les résultats effectifs ne coïncident pas avec ces estimations. Les estimations comptables et les hypothèses sur lesquelles elles reposent sont régulièrement examinées et les éventuelles révisions sont constatées au cours de l'année durant laquelle elles se produisent et de toute année à venir qui en subirait les effets. Les principales estimations et hypothèses pouvant ultérieurement donner lieu à d'importants ajustements comprennent l'évaluation actuarielle des avantages du personnel, les durées d'utilité retenues et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, la dépréciation des actifs, et le classement des instruments financiers et actifs et passifs éventuels.

**d) Autorisation de publication des états financiers au Comité**

Les présents états financiers ont été approuvés et certifiés par l'Administrateur du PNUD et administrateur délégué du FENU, le Secrétaire exécutif du FENU, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion du PNUD et le Directeur financier et Contrôleur du PNUD. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, leur publication a été autorisée le 30 avril 2015.

**Note 4****Principales conventions comptables****a) Classement des actifs financiers**

Dans l'état des résultats financiers, le FENU classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : titres détenus jusqu'à leur échéance; titres disponibles à la vente; prêts et créances; et actifs évalués à la juste valeur avec variation de valeur

portée en excédent ou en déficit. Ce classement tient compte de l'objectif dans lequel les actifs financiers sont acquis; il est déterminé lors de la comptabilisation initiale et réévalué à chaque date de clôture. Tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Les prêts et créances sont constatés à la date d'émission. Tous les autres actifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le FENU devient partie aux dispositions contractuelles relatives à l'instrument considéré.

Les actifs financiers qui, à la date de clôture, ont une échéance à plus de 12 mois sont classés comme actifs non courants et les actifs libellés en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont convertis en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de clôture, les gains ou pertes étant portés en excédent ou en déficit dans l'état des résultats financiers.

<i>Classement IPSAS</i>	<i>Types d'actif financier du FENU</i>
Titres détenus jusqu'à leur échéance	Placements
Titres disponibles à la vente	Aucun
Prêts et créances	Trésorerie et équivalents de trésorerie, produits d'opérations avec ou sans contrepartie directe, avances par exemples aux fonctionnaires, et prêts à des institutions de microfinancement
Actifs évalués à la juste valeur avec variation de valeur portée en excédent ou déficit	Instruments financiers dérivés

#### **Titres détenus jusqu'à leur échéance**

Les titres détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers à rendement fixe ou déterminable et échéance fixe que le FENU a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement constatés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le FENU classe comme actifs détenus jusqu'à leur échéance une grande partie des titres de son portefeuille de placements.

#### **Titres disponibles à la vente**

Entrent dans la catégorie des titres disponibles à la vente les actifs financiers expressément désignés comme tels ou ceux qui ne relèvent d'aucune autre catégorie. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés à la juste valeur avec variation portée directement en actif net/situation nette. Les intérêts courus sur ces actifs financiers sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsqu'un titre disponible à la vente est sorti du bilan, le gain ou le déficit cumulé dans l'actif net/situation nette est reclassé en excédent ou en déficit dans l'état des résultats financiers. Au 31 décembre 2014, le FENU ne détenait pas de titres disponibles à la vente.

### Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis évalués au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés en fonction du temps écoulé selon la méthode du taux d'intérêt effectif de l'actif financier considéré.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements à court terme très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant prédéterminé d'espèces et présentent un risque négligeable de fluctuations de valeur, sans moins-values pour les monnaies d'utilisation restreinte. Les instruments financiers classés comme équivalents de trésorerie comprennent les titres dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

Les créances liées à des opérations sans contrepartie directe comprennent les contributions à recevoir. Celles-ci représentent des produits non encore reçus, correspondant à des montants que des donateurs se sont engagés à verser au FENU dans le cadre d'accords ayant force exécutoire, et portés en produits. Il s'agit de produits à recevoir d'opérations sans contrepartie directe qui sont constatés à la valeur nominale, minorée des montants considérés irrécouvrables.

Les créances liées à des opérations avec contrepartie directe représentent des montants dus au FENU pour des services qu'il a rendus à d'autres entités et pour lesquels il doit recevoir une contrepartie en espèces d'une valeur approximativement égale.

Les avances versées représentent des montants transférés aux agents d'exécution ou de réalisation. Elles sont initialement portées à l'actif, puis passées en charges lorsque les biens ou services correspondants ont été livrés ou rendus par les agents d'exécution ou de réalisation et que cela est attesté par la réception par le FENU des relevés de dépenses certifiés (rapports financiers, formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses, ou rapports sur l'exécution des projets). À la réception de ces relevés, le FENU comptabilise les charges dans l'état des résultats financiers. Les données nécessaires peuvent être tirées des états vérifiés de l'agent ou du partenaire considéré ou, lorsque ces états ne sont pas disponibles à la date de clôture, des états qu'il soumet pour vérification ou de ses états non vérifiés.

Les charges comptabilisées d'avance sont des paiements effectués dans le cadre d'accords entre le FENU et l'agent d'exécution ou de réalisation ou le fournisseur concerné, qui prévoient un paiement préalable à la fourniture du bien ou à la prestation du service en question. Elles sont constatées comme actifs courants jusqu'à la fourniture des biens ou prestation des services correspondants, après quoi la charge est constatée et les charges comptabilisées d'avance sont diminuées du montant en question.

Conformément au Règlement et Statut du personnel de l'Organisation des Nations Unies, le FENU peut accorder à des fonctionnaires des avances destinées à des buts précis pouvant aller jusqu'à 12 mois de traitement. Ces avances sont consenties pour une durée initiale inférieure à 12 mois et leur valeur comptable est proche de la juste valeur.

*Prêts à des prestataires de services financiers*

Dans le cadre de son action en faveur de l'intégration financière des pays les moins avancés, le FENU gère un petit portefeuille de prêts destinés directement aux prestataires de services financiers. Ces prêts sont accordés à des conditions libérales, c'est-à-dire qu'ils sont assortis de taux d'intérêt plus faibles et d'échéances plus longues que ceux qui sont disponibles sur le marché. Ils aident les prestataires de services financiers à démontrer leur solvabilité potentielle et leur capacité de gérer la dette pour accroître leurs portefeuilles.

Pour en bénéficier, les prestataires de services financiers doivent soumettre un plan de développement rationnel indiquant la façon dont les prêts leur permettront d'accéder à la viabilité financière. L'octroi des prêts obéit à deux principes généraux. D'une part, les prêts ne doivent pas supplanter les sources privées de capitaux. Autrement dit, le FENU ne prêtera pas à des prestataires qui pourraient sans cela recourir à des sources privées de financement telles que les banques commerciales. D'autre part, ils ne doivent pas exposer les prestataires à des risques de change (c'est-à-dire que les prêts doivent de préférence être libellés en monnaie locale).

*Principes comptables applicables aux prêts accordés à des conditions libérales*

Un prêt accordé à des conditions libérales est un prêt assorti de conditions plus favorables que celles du marché.

Lors de la comptabilisation initiale d'un prêt accordé à des conditions libérales, la part consentie aux conditions du marché et celle qui l'est à des conditions préférentielles sont dissociées et comptabilisées respectivement comme suit.

La première est comptabilisée comme actif financier et portée dans la catégorie des prêts et créances. Elle est initialement comptabilisée à sa juste valeur, estimée selon la technique de l'évaluation, puis comptabilisée au coût amorti selon la méthode de l'intérêt effectif.

La seconde est portée en charges dans l'état des résultats financiers. Il s'agit de la différence entre la valeur nominale du prêt et sa juste valeur.

Une dépréciation est constatée s'il existe des éléments objectifs donnant à penser que le FENU ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus au titre d'un prêt dans le respect des termes contractuels d'origine.

Chaque risque de crédit est évalué sur la base des caractéristiques de l'emprunteur : situation financière d'ensemble, ressources et antécédents en matière de paiements, perspectives de recouvrement grâce à la réalisation ou au remboursement de garanties, selon le cas. Des dispositions spécifiques sont prises lorsque la direction du FENU a de sérieux doutes quant à la possibilité de recouvrement de montants encore dus.

Le montant recouvrable estimatif correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs escomptés, susceptibles de résulter de la restructuration ou de la liquidation du prêt.

L'augmentation de la valeur actualisée des créances compromises en raison du passage du temps est portée en produits d'intérêts.

Le FENU a pleinement appliqué – rétrospectivement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 – les dispositions de la norme IPSAS 29 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation) aux prêts accordés à des conditions libérales. En conséquence, la direction du Fonds est d'avis que les prêts accordés à quatre institutions sont des prêts productifs selon l'arrangement contractuel conclu et qu'ils ont été comptabilisés conformément à la norme IPSAS 29, comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Pays</i>	<i>Prestataires de services financiers</i>	<i>Montant à recouvrer au 31 décembre 2014</i>
Sénégal	1	67
Sierra Leone	1	456
Soudan du Sud	2	251
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>774</b>

#### *Méthode de l'évaluation*

Le Fonds a pour politique d'estimer initialement les prêts et créances à la juste valeur marchande et de les comptabiliser selon la méthode de l'intérêt effectif au coût amorti. À cette fin, il détermine d'abord la valeur marchande du prêt au moment où le dossier est constitué. La valeur marchande d'un prêt correspond au prix qu'un investisseur paierait vraisemblablement dans des conditions de concurrence normales. Le plus souvent, ce prix est calculé par analyse des flux de trésorerie actualisés à un taux applicable sur le marché. Les éléments contractuels attachés à un prêt font que la détermination des flux de trésorerie correspondants a, avant tout, un caractère prospectif; c'est pourquoi le paramètre essentiel à prendre en compte dans cette analyse est le taux de rendement exigé par l'investisseur. Le taux d'actualisation, ou rendement, souhaitable est proportionnel au degré de risque que l'investisseur est prêt à assumer pour acquérir l'instrument. Parmi les autres facteurs qui ont une influence sur le rendement souhaité en valeur absolue, on peut citer les forces qui s'exercent aux niveaux macroéconomique et microéconomique, comme les taux appliqués localement aux emprunts présentant toutes les garanties de sécurité et les taux d'emprunt interbancaires, qui servent souvent au calcul de l'indice de base du rendement absolu, ou encore les taux prêteurs commerciaux et la conjoncture inflationniste.

Compte tenu de la subjectivité avec laquelle est déterminé le coût d'un prêt assorti de conditions libérales, du nombre limité d'acteurs du marché dans ce secteur et de l'accessibilité de l'information relative au marché pour les prêts de ce type, la nature des rendements est variable et l'écart entre les limites inférieure et supérieure de leur fourchette peut être élevé. Ainsi, on s'est concentré sur les différents facteurs de risque associés à la région d'origine de l'emprunteur pour déterminer le profil de risque assumé par l'investisseur acquérant l'instrument.

<i>Pays</i>	<i>Fourchettes des taux d'actualisation qu'un investisseur est susceptible de rechercher</i>
Sénégal	9 % et 15 %
Sierra Leone	13 % et 15 %
Soudan du Sud	11 et 15 %

Le FENU s'est basé sur le taux moyen pour calculer la part du prêt consentie au prix du marché.

#### *Actifs à la juste valeur avec contrepartie en résultat*

Les actifs comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat sont désignés comme tels lors de la comptabilisation initiale ou classés comme actifs détenus à des fins de transaction. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur, les éventuels coûts de transaction étant portés en charges. Les actifs de cette catégorie sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de clôture, et les variations sont portées en excédent ou en déficit dans l'état des résultats financiers. Les instruments dérivés servent à couvrir le risque de change et sont souscrits auprès de contreparties solvables, conformément aux directives du PNUD pour la gestion des placements. Le FENU classe les produits dérivés dans la catégorie des actifs comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat dans l'état des résultats financiers. La juste valeur des instruments dérivés est reçue des contreparties et comparée aux évaluations internes, qui reposent sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement acceptées dans le secteur. Les actifs de cette catégorie sont classés comme des actifs courants lorsqu'il est prévu de les réaliser dans les 12 mois qui suivent la date de clôture. Au 31 décembre 2014, le FENU n'avait aucun instrument dérivé de change en position ouverte dans ce groupe d'actifs et ne détenait pas non plus de produits dérivés incorporés devant être comptabilisés séparément à leur juste valeur avec contrepartie en résultat. Le FENU n'applique pas de comptabilité de couverture à ces positions.

Tous les groupes d'actifs financiers sont évalués à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif ou d'un groupe d'actifs. Sont notamment considérées comme preuves objectives l'insolvabilité du cocontractant ou l'absence de remboursement de sa part, ou encore la réduction permanente de la valeur du titre. Les dépréciations sont imputées sur l'excédent ou déficit (directement ou par l'intermédiaire d'un compte de dépréciation) dans l'état des résultats financiers de l'année au cours de laquelle elles sont survenues.

#### **Stocks**

Les stocks destinés à être distribués gratuitement ou pour un prix symbolique sont comptabilisés soit au coût historique, soit au coût de remplacement, la plus faible des deux valeurs étant retenue. Les stocks détenus pour être vendus sont comptabilisés soit au coût, soit à la valeur nette de réalisation, la plus faible des deux valeurs étant retenue. La valeur nette de réalisation correspond au prix estimatif de vente dans le cours normal des activités, diminué des coûts d'achèvement et de mise en vente. Le coût est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Il comprend les frais d'acquisition et autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Pour les stocks acquis

dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe (dons), le coût est celui de la juste valeur à la date d'acquisition.

### Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré des amortissements et moins-values cumulés. Il s'agit des coûts directement imputables à l'acquisition de l'actif et de l'estimation initiale des frais de démantèlement de l'actif et de remise en état du site. Lorsqu'un actif est acquis gratuitement ou pour un coût symbolique, sa juste valeur à la date d'acquisition est considérée comme étant son coût. Le seuil de capitalisation des immobilisations corporelles est d'au moins 2 500 dollars par unité. Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le FENU a modifié sa politique comptable en ce qui concerne le seuil de capitalisation des actifs, faisant passer la valeur seuil de 500 à 2 500 dollars. Pour de plus amples informations sur ce changement de méthode comptable, voir la note 5. Pour les améliorations apportées aux locaux loués, la valeur de seuil est de 50 000 dollars.

Pour l'évaluation après comptabilisation, le FENU a choisi d'appliquer le modèle du coût plutôt que celui de la réévaluation. Les coûts ultérieurs sont compris dans la valeur comptable ou comptabilisés comme élément d'actif distinct, uniquement lorsqu'il est probable que les avantages économiques qu'en attend le FENU se concrétiseront et qu'il est possible de mesurer de façon fiable le coût de l'immobilisation. Les frais de réparation et d'entretien sont portés en excédent ou en déficit dans l'état des résultats financiers de la période pendant laquelle ils sont engagés.

Les coûts afférents aux actifs de projet non contrôlés par le FENU sont portés en charges à mesure qu'ils sont engagés. On considère que le FENU a le contrôle d'un actif quand il peut l'utiliser ou le mettre de toute autre manière à profit pour atteindre ses objectifs et peut en exclure ou réglementer l'accès par des tiers. C'est le cas lorsqu'il exécute directement un projet.

Les immobilisations corporelles comprennent les accords de droit d'usage concernant des biens qui satisfont aux critères de comptabilisation (voir, plus bas, la section consacrée aux contrats de location).

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée, sauf pour les terrains, qui ne sont pas amortissables. Les éléments d'une immobilisation corporelle ayant des durées d'utilité différentes sont comptabilisés comme des actifs distincts, c'est-à-dire des composants majeurs d'immobilisation corporelle. Les actifs en construction ne sont pas amortis car ils ne peuvent pas encore être utilisés.

La durée d'utilité estimée des différentes classes d'immobilisations corporelles est indiquée ci-dessous :

<i>Catégorie</i>	<i>Durée d'utilité (estimée en années)</i>
Immeubles	10-40
Véhicules	12
Matériel de télécommunications et matériel informatique	8-20

<i>Catégorie</i>	<i>Durée d'utilité (estimée en années)</i>
Mobilier et agencements	15
Équipements lourds et autre matériel	20
Améliorations locatives	La plus courte de la durée du bail ou de la durée de vie de l'actif

Des plus-values/moins-values sur cession d'immobilisations corporelles surviennent lorsque les produits de cessions diffèrent de la valeur comptable de l'immobilisation considérée. Ces plus-values/moins-values sont portées en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers.

Le FENU n'a pas d'immobilisations incorporelles.

#### *Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie*

Les immobilisations corporelles sont examinées pour en déterminer la dépréciation à chaque date de clôture. Le FENU procède à cet examen lors de ses exercices semestriels d'inventaire physique. Une dépréciation est imputée sur l'excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers dès lors que la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable. Celle-ci représente la plus élevée de la juste valeur, minorée des frais de mise en vente, et de la valeur d'usage. Pour évaluer la valeur d'usage, le FENU applique – en fonction des données disponibles et de la nature de la moins-value – la méthode du coût de remplacement net d'amortissement, la méthode du coût de remise en état ou la méthode des unités de service.

Les pertes de valeur constatées lors de périodes antérieures sont évaluées à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe une indication que la dépréciation a diminué ou n'existe plus. Une reprise de perte de valeur n'est constatée qu'à condition que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas celle qui aurait été calculée, nette de dépréciation ou d'amortissement, s'il n'avait pas été constaté de moins-value.

#### **b) Classement des passifs financiers**

<i>Classement IPSAS</i>	<i>Types de passif financier du FENU</i>
Autres passifs financiers	Comptes créditeurs et charges à payer, et autres passifs
Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec variation de valeur portée en excédent ou déficit	Instruments financiers dérivés

Les autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur minorée des coûts de transaction, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers contractés pour une durée inférieure à 12 mois sont constatés à leur valeur nominale.

Les comptes créditeurs et charges à payer se rapportant à l'achat de biens et services sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis évalués au coût amorti lorsque les biens sont livrés ou les services rendus au FENU et acceptés par celui-ci. Les passifs sont constatés au montant facturé minoré des remises consenties à la date de clôture. La valeur du passif fait l'objet d'une estimation lorsque les factures ne sont pas disponibles à la date de clôture.

### **Avantages du personnel**

#### *Avantages à court terme du personnel*

Les avantages à court terme du personnel désignent ceux qui sont payables dans les 12 mois suivant la fin de la période durant laquelle les membres du personnel ont rendu les services y ouvrant droit. Ils comprennent les prestations d'affectation, les prestations mensuelles ordinaires (salaires et traitements), les absences rémunérées (congrés payés tels que le congé annuel, par exemple), d'autres avantages à court terme non pécuniaires et la part des prestations à long terme payables aux actuels membres du personnel et se rapportant à l'année financière considérée. Une charge est comptabilisée lorsqu'un fonctionnaire assure des services ouvrant droit à des prestations. Un passif est constaté pour tout droit acquis qui n'a pas été réglé à la date de clôture et représente le montant versé ou devant l'être pour régler le passif. Étant donné qu'il s'agit d'avantages à court terme, le passif n'est pas actualisé en fonction du coût du temps. Il est présenté comme passif courant.

#### *Avantages postérieurs à l'emploi*

Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les prestations payables après la cessation de l'emploi, mais ne comprennent pas les indemnités de fin de contrat de travail.

Ils comprennent les régimes de pension, les régimes d'assurance maladie après la cessation de service, les prestations de rapatriement et autres sommes payables en une fois après la cessation de l'emploi. Ils sont considérés soit comme des régimes de prévoyance à cotisations définies soit comme des régimes à prestations définies.

Pour les régimes de prévoyance à cotisations définies, les engagements afférents à chaque période sont déterminés en fonction des montants à cotiser pour ladite période, et aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour mesurer les obligations et les charges. Les avantages relevant de régimes à cotisations définies sont évalués à la valeur actuelle des engagements ajustée des écarts actuariels non comptabilisés et du coût des services antérieurs non comptabilisé, et minorée de la juste valeur des actifs du régime (le cas échéant) à la date de clôture. Le FENU ne détenait aucun actif correspondant à la définition d'un actif de régime.

Le FENU est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeur à prestations définies financé par capitalisation. Selon l'article 3 b) de son statut, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées des Nations Unies et les autres organisations ou organismes internationaux ou intergouvernementaux qui

appliquent le régime commun des traitements, prestations et autres conditions d'emploi des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Le régime expose chaque organisation affiliée à la Caisse aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, des autres organisations affiliées, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Comme les autres organisations affiliées, le FENU est dans l'incapacité de déterminer sa part de la situation financière et des résultats du régime de pensions d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25 (Avantages du personnel). Les cotisations qu'il a versées au régime durant l'année sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats financiers.

Les Statuts de la Caisse stipulent que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des agrégats avec intrants. Cette évaluation a pour but principal de déterminer si les actifs actuels et futurs de la Caisse suffiront à couvrir ses obligations.

Le Comité des commissaires aux comptes vérifie chaque année les comptes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et en rend compte au Comité mixte de la Caisse. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses investissements qui peuvent être consultés sur son site Web ([www.unjspf.org](http://www.unjspf.org)).

Le programme d'assurance maladie après la cessation de service permet aux retraités qui remplissent certaines conditions et à leurs ayants droit de bénéficier de subventions de primes d'assurance maladie aux mêmes conditions que le personnel en activité. Celui qui est mis en œuvre par le FENU est un régime de prévoyance à prestations définies. Un passif est donc comptabilisé pour rendre compte de la valeur actuelle des engagements au titre des prestations définies, ajustée des écarts actuariels non comptabilisés et du coût non comptabilisé des prestations passées. Effectuée selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, l'évaluation actuarielle la plus récente du programme d'assurance maladie après la cessation de service offert par le FENU a été arrêtée au 31 décembre 2014.

#### *Régimes de prévoyance à prestations définies*

Les régimes de prévoyance à prestations définies du FENU comprennent le programme d'assurance maladie après la cessation de service et certaines prestations liées à la cessation de service. Les obligations correspondantes sont calculées séparément pour chacun de ces régimes, sur la base d'une estimation du montant des prestations futures auxquelles les employés peuvent prétendre du fait des services qu'ils ont rendus pendant la période considérée et les périodes précédentes. On actualise ces engagements pour en déterminer la valeur actuarielle et, en fin de période, on les comptabilise, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime et des ajustements au titre du coût non comptabilisé des services passés. Ces calculs sont effectués chaque année par un actuaire indépendant compétent selon la méthode des unités de crédit projetées.

Le taux d'actualisation correspond au rendement à la date de clôture d'obligations de sociétés de premier rang ayant des échéances proches de celles des obligations de paiement.

Les écarts actuariels résultant des ajustements liés à l'expérience et des modifications d'hypothèses actuarielles sont constatés directement en actifs nets dans une réserve dans les états financiers de l'année au cours de laquelle ils se produisent. Les autres variations du passif lié à ces engagements sont portées en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers de l'année où elles se produisent.

#### *Autres avantages à long terme*

Les autres avantages à long terme du personnel sont constitués de prestations, ou fractions de prestations, qui ne sont pas payables dans les 12 mois suivant la fin de la période durant laquelle les intéressés ont rendu les services qui y ouvrent droit. Ils comprennent la part non courante des prestations liées au congé dans les foyers et des indemnisations payables en cas de maladie, d'accident ou de décès imputables au service. Ils sont comptabilisés comme passifs non courants et évalués à la valeur actuelle des flux de trésorerie estimatifs futurs dès lors que les paiements et les effets de l'actualisation sont jugés importants. Les écarts actuariels sont constatés dans l'état des variations de l'actif net ou de la situation nette.

#### *Indemnités de fin de contrat de travail*

Les indemnités de fin de contrat de travail sont constatées en charges uniquement lorsque le FENU est manifestement tenu en application d'un plan explicite détaillé, et sans aucune possibilité de s'y soustraire, soit de mettre fin à l'emploi d'un fonctionnaire avant la date normale de mise à la retraite soit d'accorder des prestations de fin d'emploi à titre d'incitation à un départ volontaire. Les prestations dues dans les 12 mois sont constatées au montant censé être versé. Le montant des engagements est actualisé lorsque les prestations sont dues plus de 12 mois après la date de clôture.

### **Contrats de location**

#### *Contrats de location simple*

Les contrats de location sont considérés comme des contrats de location simple dès lors que, le FENU étant le preneur, le bailleur conserve la majeure partie des risques et avantages liés à la propriété. Les paiements correspondants, déduction faite de la valeur des incitations offertes par le bailleur, sont comptabilisés selon la méthode linéaire dans l'état des résultats financiers sur la durée du contrat.

#### *Contrats de location-financement*

Les contrats de location d'actifs corporels qui transfèrent au FENU la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété constituent des contrats de location-financement. Ils sont initialement comptabilisés à l'actif et au passif, à la plus faible de la juste valeur du bien loué ou de la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location. Par la suite, les actifs loués sont amortis soit sur la durée du contrat de location, soit sur leur durée d'utilité selon les conventions comptables applicables aux immobilisations corporelles, la plus courte des deux

durées étant retenue. Chaque paiement au titre d'un contrat de location-financement est porté en charges dans l'état des résultats financiers sur la durée du contrat, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif pour chaque période.

#### *Conventions de droit d'usage*

Lorsque le FENU signe une convention qui lui confère le droit d'utiliser des actifs sur lesquels il ne possède aucun titre légal ou dont il n'a pas la propriété, par exemple dans le cadre d'un droit d'usage qui lui est accordé sans contrepartie, on considère qu'il s'agit d'une opération sans contrepartie directe. Dans ce cas, un actif et un produit sont comptabilisés au moment de la signature de la convention. Les critères habituels doivent être remplis pour comptabiliser ce type d'actif. Celui-ci est évalué à la juste valeur de la ressource pour laquelle le droit d'usage a été acquis, à la date d'acquisition. Il est amorti soit sur sa durée d'utilité, soit sur la durée de la convention de droit d'usage, la plus courte des deux durées étant retenue. Un produit du même montant est également comptabilisé, sauf dans le cas où un passif est également constaté.

### **c) Comptabilisation des produits**

#### *Contributions*

Les contributions volontaires sont des opérations sans contrepartie directe comptabilisées comme produits lorsque les accords régissant les contributions prennent effet ou lorsque des sommes sont reçues en l'absence de tels accords. Ces accords peuvent prendre effet dès leur signature ou lors de leur signature et de la réception d'un acompte ou lorsque leurs conditions qui sont éventuellement énoncées pour le versement des contributions sont remplies. Les produits sont constatés nets des fonds inutilisés remboursés aux donateurs et des provisions pour dépréciation.

Le FENU reçoit de gouvernements des promesses de contributions volontaires au titre des ressources ordinaires, mais il arrive que les fonds promis ne lui soient pas versés. Dans la mesure où le FENU n'est pas certain de recevoir ces montants, il ne les traite pas comme des actifs éventuels.

Les contributions en nature sont des opérations sans contrepartie directe comptabilisées en produits dès lors qu'il est probable que des avantages économiques ou un potentiel de service en découleront pour le FENU et que leur juste valeur peut être mesurée avec fiabilité. Le produit de conventions de droit d'usage est comptabilisé comme contribution en nature à la juste valeur de l'actif considéré. Le FENU ne porte pas les contributions de services en nature en actifs et produits et ne communique pas d'information financière à leur sujet.

### **d) Comptabilisation des charges**

Les charges sont comptabilisées soit lorsque les biens sont livrés ou les services rendus et acceptés par le FENU ou pour son compte par le PNUD, soit selon les modalités indiquées ci-dessous.

En cas d'exécution directe des projets par le FENU ou en cas d'exécution par un gouvernement avec l'aide pleine et entière d'un bureau de pays, les charges sont comptabilisées à la réception des biens ou services (hors capitaux) par le FENU.

En cas d'exécution nationale ou d'exécution par des organisations non gouvernementales, les charges sont comptabilisées lorsque le décaissement de fonds par un agent d'exécution ou partenaire de mise en œuvre est signalé au FENU.

Les avances transférées aux agents d'exécution ou partenaires de mise en œuvre sont portées en charges dès lors que les biens sont livrés ou les services rendus par ces agents ou partenaires et que le FENU reçoit les relevés de dépenses correspondantes, sous la forme notamment de rapports financiers, de formulaires d'autorisation et d'ordonnancement de dépenses ou de rapports sur l'exécution des projets. Le FENU comptabilise les charges dans l'état des résultats financiers lorsqu'il reçoit ces relevés. Les données voulues peuvent être tirées des états vérifiés des agents d'exécution ou partenaires de mise en œuvre ou, lorsque ces états ne sont pas disponibles pour l'année considérée, des états que l'entité soumet pour vérification ou des états non vérifiés.

#### e) Engagements, provisions et passifs et actifs éventuels

##### **Engagements**

Les engagements sont des charges et des passifs futurs au titre d'accords contractés à la date de clôture et auxquels le FENU n'a guère la possibilité de se soustraire dans le cours normal de son activité. Les contrats de travail n'en font pas partie. Ces engagements comprennent :

- i) Les engagements en capital : montant global des dépenses en immobilisations contractées mais non comptabilisées comme payées ou provisionnées à la fin de l'année considérée;
- ii) Les contrats de fourniture de biens et services que le FENU compte voir exécuter dans le cours ordinaire de son activité;
- iii) Les paiements minimaux au titre de contrats de location non résiliables;
- iv) D'autres engagements non résiliables.

##### **Provisions**

Une provision est comptabilisée dès lors que, par suite d'un événement passé, il existe pour le FENU une obligation actuelle (juridique ou implicite) dont la valeur peut être estimée de façon fiable et il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Les provisions sont évaluées à la juste valeur des charges qui devront être engagées pour éteindre l'obligation. L'augmentation de leur montant résultant du passage du temps est constatée comme charge financière.

##### **Passifs et actifs éventuels**

###### *Actifs éventuels*

Un actif éventuel est constaté lorsqu'une entrée de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel économique est probable. Lorsqu'un actif éventuel est devenu pratiquement certain et que sa valeur peut être mesurée de façon fiable, il est comptabilisé avec le produit correspondant dans les états financiers de l'année au cours de laquelle ce changement se produit.

*Passifs éventuels*

Un passif financier est comptabilisé sauf si la possibilité qu'il se réalise est faible. Lorsqu'il devient probable qu'un passif éventuel se réalise, une provision est comptabilisée dans les états financiers de l'année au cours de laquelle ce changement se produit.

**Note 5**

**Changement de convention comptable, ajustements sur exercices antérieurs et reclassements**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le FENU a porté le seuil d'immobilisation de ses actifs de 500 dollars à 2 500 dollars. Ce changement visait à aligner la convention comptable du Fonds sur celle des organismes similaires des Nations Unies et autres organisations de taille comparable, et à tirer parti des gains d'efficacité que cela permettrait de réaliser. Le changement de convention comptable a été appliqué de manière rétrospective, et les chiffres de 2013 indiqués à des fins de comparaison ont été retraités en conséquence. Le changement a porté sur 273 actifs d'une valeur totale de 398 000 dollars, déduction faite des amortissements cumulés (191 000 dollars). Le tableau suivant indique les modifications apportées aux données comparatives en raison du changement de seuil d'immobilisation.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2013 (chiffres vérifiés)	Ajustements sur exercices antérieurs	31 décembre 2013 (compte tenu des ajustements sur exercices antérieurs)	Augmentation/ (diminution) due au changement de convention comptable	31 décembre 2013 (après retraitement)
<b>État de la situation financière (extrait)</b>					
Immobilisations corporelles	685	–	685	(207)	478
<b>Total de l'actif</b>	<b>94 295</b>	<b>–</b>	<b>94 295</b>	<b>(207)</b>	<b>94 088</b>
Dettes et engagements	895	(160)	735	–	735
<b>Total du passif</b>	<b>13 723</b>	<b>(160)</b>	<b>13 563</b>	<b>–</b>	<b>13 563</b>
Excédents cumulés	65 954	160	66 114	(207)	65 907
<b>Total de l'actif net/situation nette</b>	<b>80 572</b>	<b>160</b>	<b>80 732</b>	<b>(207)</b>	<b>80 525</b>
<b>Total du passif et de l'actif net/situation nette</b>	<b>94 295</b>	<b>–</b>	<b>94 295</b>	<b>(207)</b>	<b>94 088</b>
<b>État des résultats financiers (extrait)</b>					
Amortissements	87	–	87	(29)	58
<b>Total des charges</b>	<b>59 942</b>	<b>–</b>	<b>59 942</b>	<b>(29)</b>	<b>59 913</b>
<b>Excédent pour l'année</b>	<b>6 295</b>	<b>–</b>	<b>6 295</b>	<b>29</b>	<b>6 324</b>

**Ajustement sur exercices antérieurs**

L'ajustement de 0,160 million de dollars correspond à la surévaluation des charges pour un exercice antérieur due à une opération incorrecte dans un bureau de pays qui a été découverte à la suite d'un examen des opérations sur dettes au siège du FENU. Cet ajustement se traduit par une augmentation des excédents cumulés de 0,160 million de dollars dans l'état de la situation financière et l'état des variations de l'actif net/de la situation nette et une diminution des dettes de 0,160 million de dollars dans l'état de la situation financière.

**Reclassement**

Un montant de 0,005 million de dollars a été reclassé de la rubrique « Charges diverses – dépréciation », à la rubrique « Charges de personnel – autres avantages du personnel » de l'état des résultats financiers, afin de mieux rendre compte de la nature de ces charges.

**Note 6****Information sectorielle**

Le FENU classe ses activités dans quatre secteurs (ressources ordinaires, partage des coûts, fonds d'affectation spéciale et services d'appui remboursables et activités diverses) pour évaluer les résultats enregistrés au regard de ses objectifs et décider de l'affectation future de ses ressources.

**a) Ressources ordinaires**

Les ressources ordinaires correspondent à toutes les ressources du FENU qui sont combinées, non liées et non préaffectées. Elles comprennent les contributions volontaires, les contributions d'autres sources gouvernementales, intergouvernementales ou non gouvernementales, ainsi que les intérêts créditeurs perçus sur ces contributions et les produits divers.

**b) Partage des coûts**

Le partage des coûts est un mécanisme de cofinancement en vertu duquel des contributions peuvent être reçues pour telle ou telle activité de programme du FENU, conformément aux politiques, buts et activités de celui-ci. Il est utilisé pour financer directement un projet, un groupe de projets ou un volet du programme d'un pays donné. Les contributions de donateurs ne peuvent normalement être utilisées que pendant la durée du projet concerné. Le pouvoir de signer des accords de partage des coûts est délégué aux bureaux de pays.

**c) Fonds d'affectation spéciale**

Un fonds d'affectation spéciale est un mécanisme de cofinancement mis en place sous la forme d'une entité comptable distincte qui permet au FENU de recevoir des contributions spécifiquement affectées par le donateur à certaines activités de programme. Chaque fonds fait l'objet d'une comptabilité et d'une information financière distinctes, ainsi que d'un rapport distinct au Conseil d'administration du FENU. Le pouvoir de signature est centralisé et les accords doivent être autorisés au niveau du siège par l'Administrateur associé. Chaque fonds d'affectation spéciale se voit attribuer un mandat spécifique et un gestionnaire.

**d) Services d'appui remboursables et activités diverses**

Les services d'appui remboursables et activités diverses correspondent aux ressources autres que celles des trois catégories susmentionnées, que le FENU reçoit pour un usage déterminé au titre des programmes, conformément aux politiques, buts et activités du FENU, et pour la fourniture à des tiers de services de gestion et autres services d'appui.

Pour attribuer les éléments d'actif au secteur approprié, le FENU a réparti la trésorerie et les placements sur la base des soldes interfonds entre les quatre secteurs.

## État de la situation financière au 31 décembre 2014, par secteur

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Ressources ordinaires		Partage des coûts		Fonds d'affectation spéciale		Services d'appui remboursables et activités diverses		Total	
	2014	2013 (chiffres retraités)	2014	2013 (chiffres retraités)	2014	2013 (chiffres retraités)	2014	2013 (chiffres retraités)	2014	2013 (chiffres retraités)
<b>Actif</b>										
<b>Actifs courants</b>										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 300	2 994	7 272	9 000	591	3 204	900	1 317	12 063	16 515
Investissements	7 133	9 568	23 269	28 285	1 891	10 071	2 881	4 135	35 174	52 059
Créances (opérations sans contrepartie directe)	3	3 260	2 699	–	2 968	–	213	438	5 883	3 698
Créances (opérations avec contrepartie directe)	6 897	8 876	17	–	–	–	–	–	6 914	8 876
Avances	203	357	158	278	356	395	3	1	720	1 031
Prêts à des prestataires de services financiers	523	783	–	–	–	–	–	–	523	783
Stocks	–	–	–	–	–	–	3	2	3	2
<b>Total, actifs courants</b>	<b>18 059</b>	<b>25 838</b>	<b>33 415</b>	<b>37 563</b>	<b>5 806</b>	<b>13 670</b>	<b>4 000</b>	<b>5 893</b>	<b>61 280</b>	<b>82 964</b>
<b>Actifs non courants</b>										
Investissements	13 708	1 730	42 176	5 571	3 426	1 984	5 220	814	64 530	10 099
Prêts à des prestataires de services financiers	251	273	–	274	–	–	–	–	251	547
Immobilisations corporelles	354	415	46	49	–	–	6	14	406	478
<b>Total, actifs non courants</b>	<b>14 313</b>	<b>2 418</b>	<b>42 222</b>	<b>5 894</b>	<b>3 426</b>	<b>1 984</b>	<b>5 226</b>	<b>828</b>	<b>65 187</b>	<b>11 124</b>
<b>Actif total</b>	<b>32 372</b>	<b>28 256</b>	<b>75 637</b>	<b>43 457</b>	<b>9 232</b>	<b>15 654</b>	<b>9 226</b>	<b>6 721</b>	<b>126 467</b>	<b>94 088</b>

État de la situation financière au 31 décembre 2014, par secteur (suite)

	Ressources ordinaires		Partage des coûts		Fonds d'affectation spéciale		Services d'appui remboursables et activités diverses		Total	
	2013 (chiffres 2014 retraités)	2013 (chiffres 2014 retraités)	2013 (chiffres 2014 retraités)	2013 (chiffres 2014 retraités)						
<b>Passif</b>										
<b>Passifs courants</b>										
Dettes et engagements	93	160	75	178	354	395	–	2	522	735
Avantages du personnel	1 497	1 366	386	404	158	164	160	176	2 201	2 110
<b>Total, passifs courants</b>	<b>1 590</b>	<b>1 526</b>	<b>461</b>	<b>582</b>	<b>512</b>	<b>559</b>	<b>160</b>	<b>178</b>	<b>2 723</b>	<b>2 845</b>
<b>Passifs non courants</b>										
Avantages du personnel	11 371	8 722	1 137	894	451	448	915	654	13 874	10 718
<b>Total, passifs non courants</b>	<b>11 371</b>	<b>8 722</b>	<b>1 137</b>	<b>894</b>	<b>451</b>	<b>448</b>	<b>915</b>	<b>654</b>	<b>13 874</b>	<b>10 718</b>
<b>Passif total</b>	<b>12 961</b>	<b>10 248</b>	<b>1 598</b>	<b>1 476</b>	<b>963</b>	<b>1 007</b>	<b>1 075</b>	<b>832</b>	<b>16 597</b>	<b>13 563</b>
<b>Actif net/situation nette</b>										
Réserves	12 420	12 618	–	–	–	–	2 000	2 000	14 420	14 618
Excédent cumulé	6 991	5 390	74 039	41 981	8 269	14 647	6 151	3 889	95 450	65 907
<b>Total, actif net/situation nette</b>	<b>19 411</b>	<b>18 008</b>	<b>74 039</b>	<b>41 981</b>	<b>8 269</b>	<b>14 647</b>	<b>8 151</b>	<b>5 889</b>	<b>109 870</b>	<b>80 525</b>
<b>Total, passif et actif net/situation nette</b>	<b>32 372</b>	<b>28 256</b>	<b>75 637</b>	<b>43 457</b>	<b>9 232</b>	<b>15 654</b>	<b>9 226</b>	<b>6 721</b>	<b>126 467</b>	<b>94 088</b>

## État des résultats financiers de l'année terminée le 31 décembre 2014, par secteur

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Ressources ordinaires		Partage des coûts		Fonds d'affectation spéciale		Services d'appui remboursables et activités diverses		Élimination <sup>b</sup>		Total	
	2013 (chiffres 2014 retraités)	2013 (chiffres 2014 retraités)	2013 (chiffres 2014 retraités)	2013 (chiffres 2014 retraités)	2013 (chiffres 2014 retraités)	2013 (chiffres 2014 retraités)						
<b>Produits</b>												
Contributions volontaires (montant net) <sup>a</sup>	13 537	16 052	62 532	31 191	10 718	17 119	1 386	807	–	–	88 173	65 169
Produit des placements	155	239	198	134	39	53	–	–	–	–	392	426
Autres produits	465	593	17	37	12	8	4 672	2 540	(4 667)	(2 536)	499	642
<b>Total, produits</b>	<b>14 157</b>	<b>16 884</b>	<b>62 747</b>	<b>31 362</b>	<b>10 769</b>	<b>17 180</b>	<b>6 058</b>	<b>3 347</b>	<b>(4 667)</b>	<b>(2 536)</b>	<b>89 064</b>	<b>66 237</b>
<b>Charges</b>												
Services contractuels	1 640	2 271	4 521	3 582	1 319	1 454	228	205	–	–	7 708	7 512
Dépenses de personnel	5 284	9 297	6 200	5 309	1 342	1 737	2 328	1 897	–	–	15 154	18 240
Fournitures et consommables utilisés	218	318	276	84	114	164	16	17	–	–	624	583
Frais généraux de fonctionnement	2 256	2 903	7 103	4 817	2 158	1 577	971	1 165	(4 667)	(2 536)	7 821	7 926
Dons et autres transferts	1 964	3 187	12 157	11 638	11 992	9 962	–	–	–	–	26 113	24 787
Autres charges	204	508	141	163	19	54	19	59	–	–	383	784
Amortissement	48	51	5	5	–	–	1	2	–	–	54	58
Charges financières	11	7	1	–	102	16	–	–	–	–	114	23
<b>Total, charges</b>	<b>11 625</b>	<b>18 542</b>	<b>30 404</b>	<b>25 598</b>	<b>17 046</b>	<b>14 964</b>	<b>3 563</b>	<b>3 345</b>	<b>(4 667)</b>	<b>(2 536)</b>	<b>57 971</b>	<b>59 913</b>
<b>Excédent/(déficit) pour l'année</b>	<b>2 532</b>	<b>(1 658)</b>	<b>32 343</b>	<b>5 764</b>	<b>(6 277)</b>	<b>2 216</b>	<b>2 495</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>31 093</b>	<b>6 324</b>

<sup>a</sup> Le montant des contributions volontaires correspond au montant net après restitution des contributions inutilisées aux donateurs.<sup>b</sup> Cet ajustement est nécessaire pour éliminer l'effet des opérations internes de recouvrement des coûts.

## Note 7

### Comparaison avec le budget

L'état V [État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (ressources ordinaires)] a été établi selon la convention budgétaire qui veut que les budgets approuvés du FENU soient élaborés suivant la méthode de la comptabilité de caisse modifiée. La présentation qu'il offre des activités et dépenses connexes correspond aux catégories de classement des coûts. Il convient de noter que l'état des résultats financiers (état II) présente la répartition des charges par nature. Le montant effectif des dépenses financées au moyen des ressources ordinaires, soit 11,162 millions de dollars, diffère donc de celui des charges totales.

Dans le cas du FENU, les budgets approuvés sont ceux qui lui permettent d'engager les dépenses au titre des activités de développement et de gestion à financer sur les ressources ordinaires. Les autres ressources correspondent à une estimation prospective et à une projection reposant sur des hypothèses quant à la survenance dans l'avenir de certains événements et ne sont donc pas présentées dans l'état V.

L'état V permet de comparer le budget définitif approuvé et les crédits effectivement utilisés, calculés suivant la même méthode que le budget correspondant. Il n'y a pas de différences notables entre le budget initial approuvé et le budget définitif approuvé.

Les deux budgets sont en effet égaux. Les taux d'exécution du budget pour 2014 tiennent à la conjugaison des facteurs suivants : a) montants des crédits approuvés; b) besoins globaux de trésorerie et de liquidités; c) prescriptions et mise en application du Plan stratégique du FENU pour 2014-2017.

Ainsi, pour l'année 2014, les taux d'exécution sont les suivants :

a) Activités de développement : le montant effectivement utilisé, soit 8,72 millions de dollars, représente 76,4 % du budget approuvé annualisé de 11,41 millions de dollars;

b) Activités de gestion: le montant effectivement utilisé, soit 2,44 millions de dollars, représente 85,6 % du budget approuvé annualisé de 2,85 millions de dollars.

Le FENU a revu les plafonds des dépenses annuelles approuvées pour 2014 en raison de la baisse des contributions volontaires. Les dépenses effectives ont de ce fait été plus faibles que les montants inscrits au budget annualisé pour 2014.

Le montant effectif des flux de trésorerie nets résultant du fonctionnement, des activités de placement et des activités de financement présentés sur une base comparable doit être rapproché des montants indiqués dans les états financiers, comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Placements</i>	<i>Financement</i>	<b>Total</b>
<b>Montant effectif total (calculé sur une base comparable) présenté dans l'état V</b>	<b>11 165</b>	<b>(3)</b>	<b>–</b>	<b>11 162</b>
Différences liées à la méthode de calcul	50	5	–	<b>55</b>
Différences relatives aux entités	21 685	(37 354)	–	<b>(15 669)</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie présentée dans l'état IV</b>	<b>32 900</b>	<b>(37 352)</b>	<b>–</b>	<b>(4 452)</b>

Les différences liées à la méthode de calcul, selon qu'il s'agit du budget (comptabilité de trésorerie modifiée) ou des comptes financiers (comptabilité d'exercice), concernent principalement les commandes passées mais non exécutées. Celles-ci sont en effet saisies par la comptabilité budgétaire mais non par la comptabilité financière, puisque la livraison des biens ou la prestation des services n'a pas encore eu lieu.

Les différences relatives aux entités entre l'état V et l'état IV concernent les autres ressources du FENU, c'est-à-dire les montants afférents au partage des coûts, aux fonds d'affectation spéciale et aux services d'appui remboursables et activités diverses qui apparaissent dans l'état IV, mais non dans l'état V.

Il n'y a pas de différences temporelles car la période budgétaire annualisée est la même que la période sur laquelle portent les états financiers.

**Note 8****Trésorerie et équivalents de trésorerie**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2014</i>	<i>31 décembre 2013</i>
Fonds en banque	694	588
Fonds du marché monétaire	11 369	6 385
Instruments du marché monétaire	–	9 999
Moins-value	– <sup>a</sup>	(457)
<b>Total</b>	<b>12 063</b>	<b>16 515</b>

<sup>a</sup> La diminution de 0,457 million de dollars à la rubrique « Moins-value » représente l'annulation de la perte de valeur constatée dans l'état des résultats financiers de l'année précédente pour certaines devises non convertibles, que le FENU ne détenait plus au 31 décembre 2014 (voir la note 21, Produits divers).

L'exposition du Fonds aux risques de crédit est présentée dans la note 23 (Instruments financiers et gestion du risque financier).

**Note 9**  
**Portfeuille de placements : actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>1<sup>er</sup> janvier 2014</i>	<i>Achats</i>	<i>Échéances</i>	<i>Amortissement</i>	<i>Plus-values/ (moins-values) réalisées</i>	<i>Reclassement de long terme à court terme</i>	<i>31 décembre 2014</i>
<b>Placements courants</b>							
Instruments du marché monétaire	19 987	24 989	(45 000)	24	–	–	–
Obligations	32 072	10 509	(36 920)	(639)	–	30 152	35 174
<b>Total, placements courants</b>	<b>52 059</b>	<b>35 498</b>	<b>(81 920)</b>	<b>(615)</b>	<b>–</b>	<b>30 152</b>	<b>35 174</b>
<b>Placements non courants</b>							
Obligations	10 099	85 186	–	(603)	–	(30 152)	64 530
<b>Total, placements non courants</b>	<b>10 099</b>	<b>85 186</b>	<b>–</b>	<b>(603)</b>	<b>–</b>	<b>(30 152)</b>	<b>64 530</b>
<b>Total, placements</b>	<b>62 158</b>	<b>120 684</b>	<b>(81 920)</b>	<b>(1 218)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>99 704</b>

Au 31 décembre 2014, le FENU n'enregistrait aucune moins-value sur ses placements. Son exposition aux risques de crédit et ses activités de gestion des risques sont présentées dans la note 23 (Instruments financiers et gestion du risque financier).

**Note 10**  
**10.1 Créances (opérations sans contrepartie directe)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2014</i>	<i>31 décembre 2013</i>
Contributions à recevoir	5 883	3 698
<b>Créances totales (opérations sans contrepartie directe)</b>	<b>5 883</b>	<b>3 698</b>

**Échéance des créances (opérations sans contrepartie directe)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2014</i>	<i>31 décembre 2013</i>
Moins de 6 mois	5 883	3 698
Plus de 6 mois	–	–
<b>Créances totales (opérations sans contrepartie directe)</b>	<b>5 883</b>	<b>3 698</b>

Les contributions à recevoir sont les contributions annoncées, mais non encore versées, par les donateurs. Au 31 décembre 2014, le FENU n'enregistrait aucune moins-value sur ces contributions. Son exposition aux risques de crédit et de change est présentée dans la note 23 (Instruments financiers et gestion du risque financier).

**10.2 Créances (opérations sans contrepartie directe)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2014</i>	<i>31 décembre 2013</i>
Créances sur le Programme des Nations Unies pour le développement	6 315	8 427
Créances sur l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	2	10
Avoirs et créances au titre des placements	575	437
Créances sur le personnel	5	2
Créances sur des tiers	17	–
<b>Créances totales (opérations sans contrepartie directe)</b>	<b>6 914</b>	<b>8 876</b>

**Échéance des créances (opérations avec contrepartie directe)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2014</i>	<i>31 décembre 2013</i>
Moins de 6 mois	6 914	8 534
Plus de 6 mois	–	342
<b>Créances totales (opérations sans contrepartie directe)</b>	<b>6 914</b>	<b>8 876</b>

L'exposition du Fonds aux risques de crédit et de change est présentée dans la note 23 (Instruments financiers et gestion du risque financier).

**Note 11****Avances**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2014</i>	<i>31 décembre 2013</i>
<b>Opérations sans contrepartie directe</b>		
Fonds de fonctionnement versés aux gouvernements	316	440
Avances de fonctionnement consenties aux agents/partenaires d'exécution	40	71
<b>Total partiel</b>	<b>356</b>	<b>511</b>
<b>Opérations avec contrepartie directe</b>		
Charges comptabilisées d'avance	–	136
Avances au personnel	420	400
<b>Total partiel</b>	<b>420</b>	<b>536</b>
<b>Total brut, avances</b>	<b>776</b>	<b>1 047</b>

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Moins-value	(56) <sup>a</sup>	(16)
<b>Total net, avances</b>	<b>720</b>	<b>1 031</b>

<sup>a</sup> L'augmentation de 0,040 million de dollars de la moins-value correspond à la dépréciation des avances de fonctionnement consenties aux agents/partenaires d'exécution comptabilisée dans l'état des résultats financiers (voir la note 22, « Charges »). Le montant cumulé constaté en 2014 tient compte de la provision de 0,016 million de dollars pour dépréciation comptabilisée en 2013.

### Échéance des avances

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Moins de 6 mois	617	505
Plus de 6 mois	159	542
<b>Total</b>	<b>776</b>	<b>1 047</b>

### Note 12

#### Prêts aux prestataires de services financiers

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>Courants</b>		
Prêts aux prestataires de services financiers	523	783
<b>Total, prêts courants aux prestataires de services financiers</b>	<b>523</b>	<b>783</b>
<b>Non courants</b>		
Prêts aux prestataires de services financiers	941	1 237
Moins-value	(690) <sup>a</sup>	(690)
<b>Total, prêts non courants aux prestataires de services financiers</b>	<b>251</b>	<b>547</b>
<b>Total, prêts aux prestataires de services financiers</b>	<b>774</b>	<b>1 330</b>

<sup>a</sup> La moins-value de 0,690 million de dollars constatée dans l'état des résultats financiers de l'année précédente reste inchangée.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1 330</b>	<b>1 608</b>
Prêts renégociés	(60)	28

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Évaluation des prêts	(19)	526
Montants remboursés	(477)	(832)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>774</b>	<b>1 330</b>

**Note 13****Stocks**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>Stocks</b>		
Fournitures de bureau	3	2
<b>Valeur totale des stocks</b>	<b>3</b>	<b>2</b>

**Note 14****Immobilisations corporelles**

Le FENU détient deux grandes catégories d'immobilisations corporelles : les actifs de projet et les actifs de gestion. Les actifs de projet, qui représentent 99,5 % du total de ses actifs, sont utilisés pour l'exécution de ses programmes et projets. Les actifs de gestion, qui en représentent 0,5 %, sont utilisés hors projets à l'occasion d'opérations spécifiques dans les bureaux de pays et au siège. Au 31 décembre 2014, le FENU détenait des immobilisations corporelles entièrement amorties et encore en usage dont la valeur brute comptable s'élevait à 0,061 million de dollars.

**Actif total**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Mobilier et agencement	Matériel informatique et matériel de communication	Véhicules	Équipements lourds et autre matériel	Total
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (chiffres retraités)</b>					
Charges	77	91	760	20	<b>948</b>
Amortissements cumulés	(2)	(59)	(404)	(5)	<b>(470)</b>
<b>Valeur comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (chiffres retraités)</b>	<b>75</b>	<b>32</b>	<b>356</b>	<b>15</b>	<b>478</b>
<b>Période achevée le 31 décembre 2014</b>					
Acquisitions	–	4	–	–	<b>4</b>

	Mobilier et agencement	Matériel informatique et matériel de communication	Véhicules	Équipements lourds et autre matériel	Total
Ajustements sur charges	–	(10)	(79)	–	(89)
Amortissements	(5)	(5)	(43)	(1)	(54)
Ajustements sur amortissements cumulés/amortissements	–	5	62	1	67
<b>Valeur comptable au 31 décembre 2014</b>	<b>70</b>	<b>26</b>	<b>296</b>	<b>14</b>	<b>406</b>
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>					
Charges	77	85	681	20	863
Amortissements cumulés	(7)	(59)	(385)	(6)	(457)
<b>Valeur comptable au 31 décembre 2014</b>	<b>70</b>	<b>26</b>	<b>296</b>	<b>14</b>	<b>406</b>

Au 31 décembre 2014, le FENU n'a constaté aucune dépréciation de ses immobilisations corporelles.

#### Note 15

##### Dettes et charges à payer

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013 (après retraitement)
Sommes dues à des tiers	460	469
Charges à payer	36	222
Sommes dues aux fonctionnaires	20	20
Sommes dues au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	–	24
Sommes dues au Fonds des Nations Unies pour la population	6	–
<b>Total, dettes et charges à payer</b>	<b>522</b>	<b>735</b>

#### Note 16

##### Avantages du personnel

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>Avantages payables à court terme</b>		
Congé annuel	1 361	1 430
Congé dans les foyers	370	280
Assurance maladie après la cessation de service	108	93

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Prestations liées au rapatriement	312	260
Capital-décès	4	3
Autres avantages du personnel	46	44
<b>Total partiel</b>	<b>2 201</b>	<b>2 110</b>
<b>Avantages payables à long terme</b>		
Assurance maladie après la cessation de service	10 840	7 806
Prestations liées au rapatriement	1 776	1 719
Congé dans les foyers	135	135
Capital-décès	29	23
Autres avantages du personnel	1 094	1 035
<b>Total partiel</b>	<b>13 874</b>	<b>10 718</b>
<b>Total</b>	<b>16 075</b>	<b>12 828</b>

Les avantages du personnel sont prévus par le Règlement et le Statut du personnel de l'ONU. Les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires indépendants. Les montants des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et du capital-décès ont été déterminés par l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2014.

**a) Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

Les Statuts de la Caisse stipulent que le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de faire procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des groupes avec entrants. Cette évaluation a essentiellement pour objectif de déterminer si ses actifs actuels et le montant estimatif de ses actifs futurs permettront à la Caisse de faire face à ses engagements.

Le FENU est tenu de verser des cotisations à la Caisse au taux fixé par l'Assemblée générale (soit actuellement 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et 15,8 % pour les organisations affiliées). En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part de tout montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chacune des organisations affiliées participe à la couverture du déficit en versant une contribution proportionnelle au montant total des cotisations qu'elle a payées durant les trois années précédant la date de l'évaluation.

L'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2013 avait fait apparaître un déficit actuariel de 0,72 % (contre 1,87 % selon l'évaluation de 2011) de la masse des rémunérations considérées aux fins des pensions, ce qui signifie que le taux de cotisation théoriquement nécessaire à cette date pour rétablir l'équilibre actuariel

était de 24,42 %, alors que le taux effectif était de 23,7 %. La prochaine évaluation actuarielle sera arrêtée au 31 décembre 2015.

At 31 décembre 2013, le taux de couverture des engagements, compte non tenu des ajustements futurs des pensions, était de 127,5 % (130,0 % dans l'évaluation arrêtée en 2011). Le taux de couverture des engagements calculé compte tenu des effets du système actuel d'ajustement des pensions était de 91,2 % (86,2 % dans l'évaluation arrêtée en 2011).

Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil avait conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2013, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des actifs était supérieure à celle de la totalité des engagements de la Caisse. Qui plus est, la valeur de marché de ses actifs dépassait aussi la valeur actuarielle de tous ses engagements à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

En décembre 2012 et en avril 2013, l'Assemblée a autorisé le relèvement à 65 ans de l'âge normal de la retraite et de l'âge réglementaire du départ à la retraite, respectivement, pour les nouveaux participants à la Caisse, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au plus tard. La modification correspondante des Statuts de la Caisse a été approuvée par l'Assemblée en décembre 2013. Le relèvement de l'âge normal de la retraite est pris en compte dans l'évaluation actuarielle de la Caisse arrêtée au 31 décembre 2013.

Les cotisations versées à la Caisse par le FENU en 2014 se sont élevées à 2,72 millions de dollars (contre 3,12 millions de dollars en 2013). Leur montant devrait rester inchangé en 2015.

Le Comité des commissaires aux comptes vérifie chaque année les comptes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et en rend compte au Comité mixte de la Caisse. Celle-ci publie des rapports trimestriels sur ses investissements qui peuvent être consultés sur son site Web ([www.unjspf.org](http://www.unjspf.org)).

#### **b) Régimes de prévoyance à prestations définies**

Outre le régime des pensions de la Caisse, le FENU offre à son personnel en activité et à ses anciens fonctionnaires le bénéfice de certains régimes de prévoyance à prestations définies, qui sont calculées sur la base d'évaluations actuarielles, à savoir une assurance maladie après la cessation de service, des prestations liées à la cessation de service, dont celles liées au rapatriement, et d'autres prestations, dont le capital-décès.

La valeur actuelle de ses engagements au titre de ces régimes de prévoyance à prestations définies a évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations liées au rapatriement</i>	<i>Capital-décès</i>	<b>Total</b>
<b>Montant net des engagements au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	7 899	1 979	26	<b>9 904</b>
Facteurs d'augmentation des engagements				
Coût des services rendus au cours de la période	715	260	6	<b>981</b>
Coût financier	382	78	1	<b>461</b>
Pertes actuarielles dues à la modification des hypothèses	2 524	161	4	<b>2 689</b>
Pertes actuarielles sur les versements	–	228	–	<b>228</b>
Facteurs de diminution des engagements				
Prestations effectivement versées	(82)	(499)	–	<b>(581)</b>
Gains actuariels sur les versements	(16)	–	(4)	<b>(20)</b>
Gains actuariels dus à la modification des hypothèses	(474)	(119)	–	<b>(593)</b>
<b>Montant net des engagements au 31 décembre 2014</b>	<b>10 948</b>	<b>2 088</b>	<b>33</b>	<b>13 069</b>

Le montant des engagements au titre des prestations définies est égal au passif correspondant comptabilisé dans l'état de la situation financière.

Le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier comptabilisés dans l'état des résultats financiers s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations liées au rapatriement</i>	<i>Capital-décès</i>	<b>Total</b>
Coût des services rendus au cours de la période	715	260	6	<b>981</b>
Coût financier	382	78	1	<b>461</b>
<b>Total, charges comptabilisées au titre des avantages du personnel</b>	<b>1 097</b>	<b>338</b>	<b>7</b>	<b>1 442</b>

Les pertes actuarielles comptabilisées directement dans l'actif net/la situation nette se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations liées au rapatriement</i>	<i>Capital-décès</i>	<b>Total</b>
Pertes actuarielles dues à la modification des hypothèses	(2 050)	(42)	(4)	<b>(2 096)</b>
Gains/(pertes) actuariels sur les versements	16	(228)	4	<b>(208)</b>
<b>Total</b>	<b>(2 034)</b>	<b>(270)</b>	<b>–</b>	<b>(2 304)</b>

La prochaine évaluation actuarielle complète sera arrêtée au 31 décembre 2015.

On trouvera dans le tableau ci-après les montants, pour la période considérée et les deux périodes précédentes, des engagements au titre des régimes de prévoyance à prestations définies et des ajustements liés à l'expérience afférents aux passifs correspondants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2014</i>	<i>2013</i>	<i>2012</i>
<b>Assurance maladie après la cessation de service</b>			
Engagements	10 948	7 899	12 640
Ajustement	(474)	(136)	(145)
<b>Prestations liées au rapatriement</b>			
Engagements	2 088	1 979	1 865
Ajustement	(119)	163	(1)
<b>Capital-décès</b>			
Engagements	33	26	35
Ajustement	2	(4)	–

### c) Hypothèses actuarielles

La plus récente évaluation actuarielle de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et du capital-décès a été arrêtée au 31 décembre 2014. Les principales hypothèses actuarielles retenues pour déterminer les engagements au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes :

Taux équivalent unique d'actualisation :

– Assurance maladie après la cessation de service (en pourcentage)	3,91
– Prestations liées au rapatriement (en pourcentage)	3,44
– Capital-décès (en pourcentage)	3,30

Taux attendu d'augmentation du coût de l'assurance maladie après la cessation de service (varie selon le plan d'assurance maladie) (en pourcentage)	5-6,8
Variation du barème des traitements (selon l'âge et la catégorie de personnel) (en pourcentage)	5,5-10,8
Taux d'inflation (en pourcentage)	2,25
Coût des prestations par personne (varie selon l'âge)	942-13 569 dollars
Méthode actuarielle utilisée	Méthode des unités de crédit projetées

Les hypothèses relatives à la mortalité reposent sur les tables et statistiques publiées. Les taux de mortalité retenus pour calculer la valeur des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et les prestations liées au rapatriement sont actuellement les suivants :

Catégorie	Taux de décès avant le départ à la retraite	
	À l'âge de 20 ans	À l'âge de 69 ans
Hommes	0,00065	0,00906
Femmes	0,00034	0,00645

Catégorie	Taux de décès après le départ à la retraite	
	À l'âge de 20 ans	À l'âge de 70 ans
Hommes	0,00072	0,01176
Femmes	0,00037	0,00860

Les taux de départ à la retraite des administrateurs recrutés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1990 et comptant au moins 30 années d'ancienneté s'établissent comme suit :

Catégorie	Taux de départ à la retraite	
	À l'âge de 55 ans	À l'âge de 62 ans
Hommes	0,16	0,70
Femmes	0,20	0,80

### Analyse de sensibilité

Si les hypothèses énoncées plus haut en ce qui concerne l'évolution des frais médicaux venaient à changer, l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service s'en trouverait modifiée de la façon suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Augmentation de 1 % du coût des soins de santé</i>	<i>Diminution de 1 % du coût des soins de santé</i>
Effet du changement de taux d'actualisation sur les engagements au titre des prestations constituées en fin d'année	(2 550)	3 462
Effet de la modification du taux attendu d'évolution des frais médicaux sur le total du coût différentiel lié au droit accumulé à prestations et du coût financier dans la charge relative aux frais médicaux postérieurs à l'emploi	379	(270)

**d) Indemnités de fin de contrat de travail**

Il n'y a pas d'indemnités de fin de contrat de travail comptabilisées pour la période considérée.

**Note 17**

**Réserves**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>1<sup>er</sup> janvier 2014</i>	<i>Variation</i>	<i>31 décembre 2014</i>
Réserve opérationnelle	14 618	(198)	14 420
<b>Réserves totales</b>	<b>14 618</b>	<b>(198)</b>	<b>14 420</b>

Créée en 1979 par le Conseil d'administration pour assurer au FENU des liquidités suffisantes, la réserve opérationnelle est maintenue à un niveau au moins égal à 20 % des engagements au titre des projets. À la fin de 2014, ces engagements s'élevaient à 62,1 millions de dollars. La réserve opérationnelle constituée par le Fonds est donc de 12,42 millions de dollars, soit 20 % des engagements.

**Note 18**

**Excédents cumulés**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>1<sup>er</sup> janvier 2014 (après retraitement)</i>	<i>Variations</i>	<i>31 décembre 2014</i>
Excédents cumulés	59 489	31 291	90 780
Fonds réservés à des fins déterminées	1 695	556	2 251
Gains/pertes actuariels	4 723	(2 304)	2 419
<b>Total</b>	<b>65 907</b>	<b>29 543</b>	<b>95 450</b>

La variation des excédents cumulés s'élève à 31,291 millions de dollars et se décompose comme suit : un excédent de 31,093 millions de dollars pour l'année et un virement de 0,198 million de la réserve opérationnelle à l'excédent cumulé. La variation des fonds réservés à des fins déterminées correspond à celle des éléments

suivants : fonds pour les technologies de l'information et des communications (0,139 million de dollars), fonds pour la sécurité (0,040 million de dollars), fonds pour l'apprentissage (0,092 million de dollars), fonds pour les coûts remboursables des activités des Nations Unies cofinancées (0,206 million de dollars), fonds constitué aux fins de l'application des dispositions de l'appendice D du Règlement du personnel (0,028 million de dollars) et fonds pour l'assurance contre les dégâts imputables à des actes de malveillance (0,051 million de dollars).

**Note 19****Contributions volontaires**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2014	2013
Contributions	88 382	65 184
À déduire : Montant inutilisé remboursé aux donateurs	(209)	(15)
<b>Total net, contributions volontaires</b>	<b>88 173</b>	<b>65 169</b>

Pendant la période 2014-2017, le PNUD s'appuiera sur le mandat financier du FENU dans des domaines d'intérêt commun dans les pays les moins avancés. En l'occurrence, le PNUD fournit un appui institutionnel au FENU. En 2014, il a pris directement en charge, en tant que contribution en nature, les coûts salariaux relatifs à 16 membres du personnel du FENU, pour un montant de 3,3 millions de dollars, et des frais généraux de fonctionnement (loyers, voyages et frais divers) pour un montant de 0,5 million de dollars.

**Note 20****Produits des placements**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2014	2013
Intérêts créditeurs et amortissement des primes de remboursement/intérêts précomptés	392	426
<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>426</b>

Le produit des placements équivaut à la somme des intérêts créditeurs et des intérêts précomptés afférents au portefeuille de placements du FENU minorée des primes amorties (0,325 million), des intérêts des soldes de comptes bancaires (0,001 million) et des prêts à des prestataires de services financiers (0,066 million).

**Note 21****Autres produits**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2014	2013
Gains de change	41	101

	2014	2013
Valeur des produits afférents à des prêts et produits divers	458a	541
<b>Total</b>	<b>499</b>	<b>642</b>

<sup>a</sup> Dont un montant de 0,457 million correspondant à une reprise de la dépréciation comptabilisée dans l'état des résultats financiers de l'année précédente liée à la valorisation de certaines devises non convertibles, que le FENU ne détenait plus au 31 décembre 2014 (voir la note 8, Trésorerie et équivalents de trésorerie).

## Note 22 Charges

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Charges de 2014 au titre des programmes <sup>a</sup>	Charges totales de 2014	Charges de 2013 au titre des programmes (après retraitement)	Charges totales de 2013 (après retraitement)
<b>22.1 Services contractuels</b>				
Services de vacataires	6 507	6 703	6 440	6 614
Services rendus par des sociétés	937	986	738	792
Charges du Programme des Volontaires des Nations Unies afférentes aux services contractuels	19	19	74	106
<b>Total</b>	<b>7 463</b>	<b>7 708</b>	<b>7 252</b>	<b>7 512</b>
<b>22.2 Dépenses de personnel</b>				
Coûts salariaux	7 555	9 888	6 712	11 538
Prestations de retraite	1 291	1 814	1 226	2 127
Avantages postérieurs à l'emploi	1 270	1 647	1 004	2 042
Prestations liées aux engagements et affectations	456	456	786	1 181
Prestations liées aux congés	313	326	326	373
Autres avantages du personnel	633	1 023	523	979
<b>Total partiel</b>	<b>11 518</b>	<b>15 154</b>	<b>10 577</b>	<b>18 240</b>
<b>22.3 Fournitures et consommables utilisés</b>				
Articles et matériel de sécurité	–	6	–	–
Frais d'entretien des immobilisations corporelles et fournitures liées aux projets	261	269	202	221
Papeterie et autres fournitures de bureau	44	58	91	124
Produits agricoles, pétroliers et métalliques	43	52	76	81
Fournitures informatiques et maintenance des logiciels	45	55	76	78

	Charges de 2014 au titre des programmes <sup>a</sup>	Charges totales de 2014	Charges de 2013 au titre des programmes (après retraitement)	Charges totales de 2013 (après retraitement)
Matériel informatique et matériel de télécommunications	127	139	45	44
Autres consommables utilisés	22	45	32	35
<b>Total partiel</b>	<b>542</b>	<b>624</b>	<b>522</b>	<b>583</b>
<b>22.4 Frais généraux de fonctionnement</b>				
Voyages	2 575	2 705	2 635	2 758
Formation et recrutement	1 504	1 528	1 185	1 285
Loyers, contrats de location, services collectifs de distribution	786	1 009	579	892
Remboursements	61	687	146	807
Communications	430	524	563	723
Sécurité	343	456	238	418
Services spécialisés	95	114	377	377
Services généraux de gestion	4 738b	71	2 552	21
Participation aux coûts des activités cofinancées des Nations Unies	144	196	102	176
Participation aux coûts des services informatiques et services de télécommunications	94	134	87	158
Fret	12	14	16	20
Assurances /garanties	14	41	28	33
Dépenses de fonctionnement diverses	325	342	159	258
<b>Total partiel</b>	<b>11 121</b>	<b>7 821</b>	<b>8 667</b>	<b>7 926</b>
<b>22.5 Dons et autres transferts</b>				
Dons	26 065	26 065	24 680	24 680
Transferts	45	48	32	107
<b>Total partiel</b>	<b>26 110</b>	<b>26 113</b>	<b>24 712</b>	<b>24 787</b>
<b>22.6 Autres charges</b>				
Pertes de change	188	160	29	48
Pertes sur cession d'immobilisations corporelles	150	166	91	117
Charges diverses	17	17	112	146
Moins-values	–	40c	–	473
<b>Total partiel</b>	<b>355</b>	<b>383</b>	<b>232</b>	<b>784</b>
<b>22.7 Amortissements</b>				
Amortissements	45	54	42	58
<b>Total partiel</b>	<b>45</b>	<b>54</b>	<b>42</b>	<b>58</b>

	<i>Charges de 2014 au titre des programmes<sup>a</sup></i>	<i>Charges totales de 2014</i>	<i>Charges de 2013 au titre des programmes (après retraitement)</i>	<i>Charges totales de 2013 (après retraitement)</i>
<b>22.8 Charges financières</b>				
Frais bancaires	114	114	23	23
<b>Total partiel</b>	<b>114</b>	<b>114</b>	<b>23</b>	<b>23</b>
<b>Total</b>	<b>57 268</b>	<b>57 971</b>	<b>52 027</b>	<b>59 913</b>

<sup>a</sup> Dont 57,268 millions de dollars au titre des programmes et 0,703 millions pour l'efficacité de l'aide au développement et la gestion.

<sup>b</sup> Sur ces 4,738 millions de dollars, un montant de 4,667 millions a été éliminé pour supprimer l'incidence du recouvrement interne des coûts du FENU.

<sup>c</sup> En 2014, le FENU a comptabilisé un montant de 0,040 million correspondant à la dépréciation des avances de fonctionnement consenties aux entités d'exécution/partenaires de réalisation (voir la note 11, Avances).

### Note 23

#### Instruments financiers et gestion du risque financier

Dans le cadre de ses activités, le FENU est exposé à toute une série de risques financiers, dont :

- Le risque de crédit : le risque de perte financière que pourrait subir le FENU si ses contreparties ne remplissaient pas leurs obligations contractuelles;
- Le risque de liquidité : le risque que le FENU n'ait pas suffisamment de fonds pour faire face à ses obligations au moment où elles arrivent à échéance;
- Le risque de marché : le risque que le FENU subisse des pertes financières en raison de mouvements défavorables des taux de change, des taux d'intérêt ou du cours des valeurs dans lesquelles il a investi.

Le PNUD administre les activités de placement du FENU dans le cadre d'un accord de prestation de services, en vertu duquel il applique ses directives pour la gestion des placements et son cadre de gouvernance dans l'intérêt du FENU. Les placements sont enregistrés au nom du Fonds et les titres négociables sont détenus par un dépositaire nommé par le PNUD.

Les principaux objectifs des directives pour la gestion des placements sont les suivants :

- Sécurité : préserver le capital, en investissant dans des titres à revenu fixe provenant d'émetteurs dont la cote de crédit est très satisfaisante.
- Liquidité : donner la latitude nécessaire pour faire face aux besoins de trésorerie, en investissant dans des titres à revenu fixe facilement négociables et en échelonnant comme il convient les échéances des placements.
- Rendement : optimiser le produit des placements en assurant la sécurité et la liquidité susvisée.

Le Comité des placements du PNUD, composé de hauts responsables, se réunit tous les trimestres pour examiner la performance du portefeuille et veiller à ce que

les décisions de placement soient conformes aux directives en vigueur. Le FENU reçoit du PNUD un rapport mensuel détaillé sur le rendement des placements faisant état de la composition et du rendement du portefeuille de placements. Les bureaux du FENU examinent régulièrement ces rapports.

Le règlement financier et les règles de gestion financière applicables au FENU régissent sa gestion financière. Ils s'appliquent à tous les fonds et programmes administrés par le FENU et établissent les normes régissant le contrôle interne et la manière de rendre des comptes de l'organisme.

Aucun changement majeur n'a été apporté au dispositif de gestion des risques du FENU en 2014.

On trouvera dans le tableau ci-dessous la valeur à la fin de l'année des actifs financiers du FENU classés selon les normes IPSAS.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Titres détenus jusqu'à l'échéance</i>	<i>Titres disponibles à la vente</i>	<i>Prêts avec contrepartie et créances</i>	<i>Juste valeur en résultat</i>	<i>Valeur comptable</i>	
					<i>2014</i>	<i>2013</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie		–	12 063	–	12 063	16 515
Placements	99 704	–		–	99 704	62 158
Créances : opérations sans contrepartie directe		–	5 883	–	5 883	3 698
Créances : opérations avec contrepartie directe		–	6 914	–	6 914	8 876
Avances		–	720	–	720	1 031
Prêts à des prestataires de services financiers		–	774	–	774	1 330
<b>Total (actifs financiers)</b>	<b>99 704</b>	<b>--</b>	<b>26 354</b>	<b>--</b>	<b>126 058</b>	<b>93 608</b>

La valeur comptable des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance tient compte de l'amortissement. Au 31 décembre 2014, elle excédait leur valeur de réalisation de 0,088 million de dollars. La valeur comptable des prêts et créances représente une approximation raisonnable de leur juste valeur. Au 31 décembre 2014, le FENU ne détenait pas d'actifs financiers relevant de la catégorie des actifs disponibles à la vente ou comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat.

On trouvera dans le tableau ci-dessous la valeur à la fin de l'année des passifs financiers du FENU classés selon les normes IPSAS.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Autres passifs financiers	Juste valeur avec contrepartie en résultat	Valeur comptable	
			2014 (après retraitement)	2013
Dettes et engagements	522	–	522	735
<b>Total (passifs financiers)</b>	<b>522</b>	<b>–</b>	<b>522</b>	<b>735</b>

Au 31 décembre 2014, le FENU n'avait aucun passif financier comptabilisé à la juste valeur avec contrepartie en résultat. La valeur comptable des autres passifs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

### Analyse du risque de crédit du Fonds

Le FENU est exposé à un risque de crédit lié aux soldes des actifs financiers qu'il détient, principalement l'encaisse et les équivalents de trésorerie, les instruments financiers, les créances (transactions avec ou sans contrepartie), les avances et les prêts aux prestataires de services financiers.

Il utilise les comptes bancaires locaux du PNUD pour ses engagements financiers au jour le jour et ne reçoit pas de contributions à l'échelon des bureaux de pays. Toutes les contributions sont versées directement sur les comptes du FENU ou du PNUD ouverts à cet effet au siège du PNUD.

En ce qui concerne les instruments financiers, les directives concernant la gestion des placements limitent le volume des titres d'un même émetteur, qui doit de surcroît répondre à des critères de solvabilité. Les stratégies d'atténuation du risque de crédit proposées énoncent des critères prudents de solvabilité minimale pour tous les émetteurs en fixant des limites relatives aux échéances et aux contreparties en fonction de la qualité du crédit. Les directives prévoient que la solvabilité des émetteurs soit vérifiée en permanence. Seuls sont autorisés les placements dans des instruments à revenu fixe d'entités souveraines, supranationales, gouvernementales ou fédérales et de banques. Le PNUD administre les activités relatives aux placements du FENU.

L'évaluation du risque de crédit des instruments financiers repose sur les notes de crédit attribuées par les trois principales agences de notation (Moody's, Standard and Poor's et Fitch). Au 31 décembre 2014, le Fonds n'avait investi que dans des instruments financiers de qualité, comme l'indique le tableau ci-dessous (présenté selon les conventions de notation de Standard and Poor's).

### Concentration en fonction de la note de crédit

(En milliers de dollars des États-Unis)

31 décembre 2014	AAA	AA+	AA	AA-	A+	A	Total
Obligations	61 349	19 055	5 054	4 124	10 122	–	99 704
<b>Total</b>	<b>61 349</b>	<b>19 055</b>	<b>5 054</b>	<b>4 124</b>	<b>10 122</b>	<b>–</b>	<b>99 704</b>

31 décembre 2013	AAA	AA+	AA	AA-	A+	A	Total
Instruments du marché monétaire	–	–	–	9 988	–	9 999	19 987
Obligations	29 867	5 065	–	–	–	7 239	42 171
<b>Total</b>	<b>29 867</b>	<b>5 065</b>	<b>–</b>	<b>9 988</b>	<b>–</b>	<b>17 238</b>	<b>62 158</b>

Note : Les titres considérés comme des équivalents de trésorerie ne sont pas pris en compte.

Pour atténuer le risque de crédit auquel le FENU est exposé au titre des opérations sans contrepartie directe, son règlement financier et ses règles de gestion financière disposent que, pour les autres ressources, les dépenses ne peuvent être engagées qu'après réception des fonds des donateurs. Il n'est possible de déroger à cette règle qu'à condition de respecter certains critères de gestion des risques concernant le débiteur. Or une bonne partie des contributions à recevoir est due par des gouvernements souverains et des institutions supranationales ou par des donateurs privés qui ne présentent pas un risque de crédit important.

La trésorerie du PNUD se charge de la gestion des placements. Les bureaux du FENU n'exercent qu'exceptionnellement des activités d'investissement.

#### Analyse du risque de liquidité du Fonds

Le risque de liquidité est le risque que le FENU ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements, à savoir les dettes, les passifs cumulés et les autres passifs, lorsqu'ils sont échus.

Les placements sont effectués en prenant dûment en considération les besoins de trésorerie liés au fonctionnement du FENU, qui reposent sur les prévisions relatives aux flux de trésorerie. La stratégie de placement prévoit d'échelonner les échéances en tenant compte du calendrier des futurs besoins de financement de l'organisation. Le FENU conserve une partie suffisante de ses positions en liquidités et équivalents de trésorerie (11 %) et en placements à court terme (31 %) pour couvrir ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles, comme l'indique le tableau ci-dessous.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	Pourcentage	31 décembre 2013	Pourcentage
Soldes de trésorerie				
Équivalents de trésorerie	694	1	131	0
<b>Total (trésorerie et équivalents de trésorerie)</b>	<b>11 369</b>	<b>10</b>	<b>16 384</b>	<b>21</b>
Placements à court terme	12 063	11	16 515	21
Placements à long terme	35 174	31	52 059	66
Total (placements à court terme et à long terme)	64 530	58	10 099	13
<b>Total (placements, trésorerie et équivalents de trésorerie)</b>	<b>99 704</b>	<b>89</b>	<b>62 158</b>	<b>79</b>
<b>Soldes de trésorerie</b>	<b>111 767</b>	<b>100</b>	<b>78 673</b>	<b>100</b>

Même si les obligations représentaient une part plus importante du portefeuille du FENU à la fin de 2014 qu'à la fin de 2013, ces titres, à échéance relativement courte (1 à 2 ans), étaient très liquides. Dans le cas peu probable où le FENU viendrait à manquer de fonds pour faire face à ses engagements à court terme, il pourrait facilement liquider ces actifs moyennant des frais de transaction modiques et à bref délai.

#### Nature des équivalents de trésorerie

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Titres du marché monétaire	11 369	6 385
Instruments du marché monétaire	–	9 999
<b>Équivalents de trésorerie</b>	<b>11 369</b>	<b>16 384</b>

Le règlement financier et les règles de gestion financière applicables au FENU lui permettent également d'atténuer son risque de liquidité puisqu'ils interdisent aux bureaux de prendre des engagements, y compris de faire des achats, qui ne sont pas inscrits au budget. Il est possible d'engager des dépenses une fois que les fonds ont été reçus et que les budgets ont été actualisés en conséquence dans le progiciel de gestion intégrée. La capacité de dépense est révisée en permanence à mesure que les obligations sont contractées et que les dépenses sont engagées. Pour engager des dépenses qui ne sont pas inscrites au budget, il faut respecter les directives de gestion des risques du FENU.

#### Analyse du risque de marché du Fonds

Le risque de marché est la possibilité que le FENU subisse des pertes financières en raison de variations défavorables de la valeur marchande des instruments financiers, notamment des taux de change, des taux d'intérêt et des cours des titres.

Le risque de taux d'intérêt est lié aux effets des fluctuations des taux d'intérêt du marché applicables à :

- a) La juste valeur des actifs et passifs financiers;
- b) Les flux de trésorerie futurs.

Le portefeuille de titres du Fonds est considéré comme étant détenu jusqu'à l'échéance, et n'est donc pas évalué au cours du marché étant donné que la valeur comptable des titres détenus jusqu'à l'échéance n'est pas sujette aux fluctuations des taux d'intérêt.

#### Risque de change

Le FENU est exposé à des risques de change liés aux actifs financiers libellés en monnaies autres que le dollar des États-Unis et aux passifs financiers qui doivent être réglés en devises.

Les contributions des donateurs au FENU sont principalement libellées en dollars des États-Unis et en euros. Toute contribution reçue dans une monnaie autre

que le dollar des États-Unis est immédiatement convertie en dollars au taux de change en vigueur, puisque tous les fonds du FENU sont déposés dans des comptes en dollars. Au 31 décembre 2014, tous les placements du FENU étaient libellés en dollars des États-Unis.

Les créances et les dettes cumulées ne posent pas de risque de change.

Comme le montre le tableau ci-dessous, une grande partie des actifs et passifs financiers du FENU sont libellés en dollars des États-Unis, ce qui réduit le risque de change global.

### Risque de change

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Dollars É.-U.	Autres monnaies	31 décembre 2014	31 décembre 2013 (après retraitement)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 063	–	12 063	16 515
Placements	99 704	–	99 704	62 158
Créances: opérations sans contrepartie directe	5 883	–	5 883	3 698
Créances: opérations avec contrepartie directe	6 914	–	6 914	8 876
Avances versées	720	–	720	1 031
Prêts à des prestataires de services financiers	456	318	774	1 330
<b>Total (actifs financiers)</b>	<b>125 740</b>	<b>318</b>	<b>126 058</b>	<b>93 608</b>
Dettes et engagements	522	–	522	735
<b>Total (passifs financiers)</b>	<b>522</b>	<b>–</b>	<b>522</b>	<b>735</b>

### Note 24

#### Parties liées

##### a) Principaux dirigeants

La direction du FENU est constituée d'un groupe exécutif comprenant quatre membres : le Secrétaire exécutif, le Secrétaire exécutif adjoint et les directeurs des deux domaines d'activité. Chargé de l'orientation stratégique et de la gestion des opérations du FENU, le Groupe exécutif dispose d'importants pouvoirs pour mener à bien la mission de l'organisation.

**b) Rémunération**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Niveau</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Traitement et indemnité de poste</i>	<i>Autres prestations</i>	<i>Montant total de la rémunération</i>	<i>Congé annuel, prestations liées au rapatriement et assurance maladie après la cessation de service</i>
Principaux dirigeants	4	896	529	1 425	1 797
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>896</b>	<b>529</b>	<b>1 425</b>	<b>1 797</b>

La rémunération versée aux principaux dirigeants englobe le traitement, l'indemnité de poste et les autres prestations auxquelles ils ont droit, telles que la prime d'affectation, la cotisation de l'employeur aux régimes d'assurance maladie et de pensions, l'indemnité pour charges de famille, l'indemnité pour frais d'études, les primes de sujétion, de mobilité et de non-déménagement, le remboursement des frais d'agence immobilière et l'indemnité de représentation.

Les principaux dirigeants ont également droit à des prestations après la cessation de service telles que l'assurance maladie, les prestations liées au rapatriement et le paiement des jours de congé annuel accumulés.

**c) Avances**

Au FENU, les avances aux fonctionnaires désignent les avances de traitement. Tous les fonctionnaires de l'organisation peuvent en bénéficier, y compris les principaux dirigeants, pour les fins spécifiées dans le Statut et le Règlement du personnel de l'ONU. Au 31 décembre 2014, les principaux dirigeants et leurs parents proches n'avaient reçu aucune avance autre que celles dont tous les fonctionnaires du FENU auraient pu se prévaloir.

**Note 25**

**Engagements et passifs éventuels**

**a) Engagements en cours**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2014</i>	<i>31 décembre 2013</i>
Immobilisations corporelles	25	12
Biens	210	21
Services	514	800
<b>Total</b>	<b>749</b>	<b>833</b>

Au 31 décembre 2014, les engagements du FENU afférents à l'achat de divers biens et services pour lesquels un marché avait été passé mais qui n'avaient pas été reçus s'élevaient à 0,724 million de dollars, tandis que ceux concernant l'achat de biens durables commandés mais par encore reçus s'élevaient à 0,025 million de dollars.

**b) Engagements au titre des contrats de location, par durée**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Engagements au titre de la location de biens immobiliers		
Moins d'un an	308	308
1 à 5 ans	1 234	1 234
<b>Total</b>	<b>1 542</b>	<b>1 524</b>

Les contrats de location du FENU sont habituellement d'une durée de 5 à 10 ans; cependant, certains permettent une résiliation anticipée avec un préavis de 30, 60 ou 90 jours. Le tableau ci-dessus présente les engagements prévus correspondant à la durée minimale et à la durée contractuelle des baux de location.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Engagements au titre des contrats de location simple		
Moins d'un an	7	20
1 à 5 ans	-	3
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>23</b>

Le FENU a passé un contrat de location de trois photocopieurs pour une période de 36 mois allant du début de 2012 à la fin de 2014. Il s'agit d'un contrat de location simple car les risques et les avantages des biens loués ne sont pas intégralement transférés au Fonds. Le montant de l'engagement correspondant est de 1 652 dollars par mois, soit 19 824 dollars par an.

**c) Passifs éventuels**

En 2014, le FENU a entamé une restructuration, dont les principaux éléments seront mis en place en 2015. On a estimé que cette restructuration donnera lieu à un passif éventuel, tenant principalement au coût des prestations liées à la cessation de service, d'un montant de 590 000 dollars. Du fait de la nature des passifs éventuels, le montant et la date des sorties sont incertains.

**Note 26****Événements postérieurs à la date de clôture des comptes**

Pour les présents états financiers, la date de clôture des comptes est le 31 décembre 2014. Entre cette date et celle à laquelle la publication des états a été autorisée, il n'est survenu aucun événement, favorable ou défavorable, ayant eu une incidence sensible sur lesdits états.

**Note 27**  
**Informations supplémentaires**

**État des résultats financiers de l'ensemble des fonds d'affectation spéciale  
créés par le Fonds d'équipement des Nations Unies**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Nom du fonds</i>	<i>Actif net au 31 décembre 2013</i>	<i>Ajustements sur périodes antérieures</i>	<i>Solde d'ouverture ajusté</i>	<i>Produits/ Ajustements</i>	<i>(Charges)</i>	<i>Ajustements comptabilisés directement à l'actif net à la clôture</i>	<i>Nom du fonds</i>
Belgique – Fonds de développement local pour la région d'Anseba	476		476	2	–		478
Belgique – Appui au développement communal et aux initiatives locales	1		1	–			1
Belgique – Projet d'appui au développement local de la région de Mayahi	–		–	–	–		–
Belgique – Projet d'appui au développement local de la région de N'guigmi	1		1	–	–		1
Belgique – Projet de développement des ressources agro-pastorales de la Province du Namentenga au Burkina Faso	–		–	–	–		–
Belgique (Fonds belge pour la sécurité alimentaire) – Programme conjoint à Nara–Nioro	1 754		1 754	1 471	(1 523)		1 702
Fonds belge pour la sécurité alimentaire – évaluation	–		–	–	–		–
Fonds belge pour la sécurité alimentaire – Programme d'appui au développement économique local	581		581	1 515	(559)		1 537
Fonds belge pour la sécurité alimentaire – Projet d'appui à la décentralisation, à la déconcentration et au développement économique local au Bénin	765		765	56	(667)		154
Fondation Bill et Melinda Gates – Fonds pour les pays les moins avancés	2 914	–	2 914	206	(2 945)	(6)	169
Groupe consultatif d'assistance aux pauvres – Initiative conjointe pour la formation des donateurs	1		1	1	–	–	2
Canada (Agence canadienne de développement international) – Appui à la gouvernance locale dans le département du Nord–Est en Haïti	113		113	–	(29)	–	84
Royaume-Uni (Ministère du développement international) – Appui au suivi de l'évaluation externe de 1999	–		–	–	–	–	–
Fonds belge pour la sécurité alimentaire – Collectivités territoriales et développement local à Tombouctou et à Mopti (Mali)	324		324	1	(49)	–	276
Fonds belge pour la sécurité alimentaire – Étude d'impact indépendante	–		–	–	–	–	–

<i>Nom du fonds</i>	<i>Actif net au 31 décembre 2013</i>	<i>Ajustements sur périodes antérieures</i>	<i>Solde d'ouverture ajusté</i>	<i>Produits/ Ajustements</i>	<i>(Charges)</i>	<i>Ajustements comptabilisés directement à l'actif net à la clôture</i>	<i>Nom du fonds</i>
Fonds belge pour la sécurité alimentaire – Projet d'appui au développement communautaire en province de Byumba (Rwanda)	283		283	1	–	–	284
France – Projet d'appui à la commune urbaine de Diffa (Niger)	137		137	1	–	–	138
France – Projet d'appui à la décentralisation et au développement local (Mauritanie)	268		268	1	–	–	269
Japon – volet institutionnalisation de l'égalité des sexes du deuxième programme de développement des districts	121		121	–	–	–	121
Fonds d'affectation spéciale Modes de subsistance et sécurité alimentaire	2 863		2 863	1 205	(2 101)	–	1 967
Luxembourg – projet Mali	2		2	–	–	–	2
Luxembourg – Programme d'appui à la décentralisation en milieu rural	193		193	–	(131)	–	62
Luxembourg – Projet d'appui aux communes rurales de Mopti	–		–	–	–	–	–
Luxembourg – Programme de services consultatifs des Nations Unies	–		–	–	–	–	–
Fonds d'affectation spéciale multidonateurs – fonds d'intermédiation	3 807	(10)	3 797	6 309	(9 042)	(95)	969
Espagne – objectifs du Millénaire pour le développement – eau et assainissement	4		4	–	–	–	4
Espagne – objectifs du Millénaire pour le développement	15		15	–	–	–	15
Suède – Groupe consultatif des Nations Unies	23		23	–	–	–	23
Suisse – Contributions à la Conférence de Dakar	–		–	–	–	–	–
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux – Année internationale du microcrédit (2005)	11		11	–	–	–	11
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux – Programme de services consultatifs des Nations Unies	–		–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>14 657</b>	<b>(10)</b>	<b>14 647</b>	<b>10 769</b>	<b>(17 046)</b>	<b>(101)</b>	<b>8 269</b>

